Bureau du surintendant des institutions financières Canada | Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

pour la période se terminant le 31 mars 2008

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances

BSIF OSFI

Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : APERÇU

I.1 Message de la surintendante 3
I.2 Déclaration de la direction 7
I.3 Renseignements généraux 8
I.3.1 Raison d'être du BSIF 8
I.3.2 Architecture d'activités de programme 9
I.3.3 Total des ressources humaines et financières 10
I.3.4 Priorités 10
I.3.5 Activités de programme par objectif stratégique 11
I.4 Sommaire du rendement du BSIF 12
I.4.1 Cadre opérationnel 12
I.4.2 Contexte 15
I.4.3 Rendement global 17

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

II.1 Objectifs stratégiques 24
II.2 Activités de programme 24
II.3 Mécanismes de surveillance et rendement 26
II.4 Analyse détaillée du rendement 28

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

III.1 Liens avec les objectifs du gouvernement du Canada 52
III.2 Tableaux, financiers et autres 54
Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et réelles 55
Tableau 2 : Crédits et postes législatifs 56
Tableau 3 : Sources de revenus disponibles et non disponibles 57
Tableau 4A : Loi sur les frais d'utilisation 57
Tableau 4B : Politique sur les normes de service applicables aux frais 57
d'utilisation externes 57
Tableau 5 : Réponse aux rapports des comités parlementaires et des 57
vérifications externes 57
Tableau 6 : Vérifications internes et évaluations 57
Tableau 7 : Politiques sur les voyages 57
Tableau 8 : États financiers 57

SECTION IV : AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT

IV.1 Information au sujet de l'organisation 60
IV.2 Services internes 61
IV.3 Priorités de soutien des programmes 62
IV.4 Priorités et autres initiatives du gouvernement 68
IV.5 Généralités 68

SECTION I : APERÇU

I.1 Message de la surintendante

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le présent rapport met l'accent sur les avantages de la contribution du BSIF au bien-être des Canadiens et des Canadiennes et à la vigueur financière et économique du Canada. Il porte principalement sur les deux objectifs stratégiques du BSIF, à savoir, d'une part, réglementer et surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés de façon à contribuer à la confiance du public et, d'autre part, contribuer à la confiance du public dans le système public canadien de revenu de retraite. Ces deux objectifs appuient un rendement économique robuste et la sécurité du revenu pour les Canadiens, des résultats que souhaite le gouvernement. De plus, le programme d'aide technique du BSIF, qui vise à aider les économies de marché émergentes à améliorer leurs régimes de surveillance des institutions financières, appuie l'une des priorités du gouvernement, soit garantir un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale.

La dernière année s'est avérée tumultueuse pour le secteur des services financiers; la crise qu'a connue en début d'année le marché des prêts hypothécaires à taux croissants s'est rapidement propagée aux marchés financiers partout dans le monde, qui sont tous inextricablement liés. Les marchés des fonds propres et du crédit étant paralysés, certaines grandes institutions financières à l'étranger ont été reprises, et des pertes très réelles se sont fait sentir à l'échelle de la planète.

Lorsque ces événements sont survenus, les banques canadiennes disposaient de fonds propres amplement suffisants, ce qui leur a permis de s'en sortir relativement bien jusqu'à présent. Pourtant, certaines d'entre elles ont tout de même enregistré des pertes parfois importantes. De même, le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non bancaires (PCAA) a connu de graves difficultés. Cette question a éventuellement donné lieu à un vaste débat public au sujet des lignes de crédit pour PCAA et du rôle du BSIF. Nous avons bien expliqué que notre mission consiste à évaluer la solvabilité des banques, que les normes de fonds propres du BSIF ne s'appliquent qu'aux banques canadiennes – et non aux sociétés qui étaient au cœur du marché des PCAA non bancaires ou aux banques, pour la plupart, étrangères, avec lesquelles ces sociétés faisaient affaires – que ces normes sont prudentes et nécessaires à la solvabilité des banques, et que les commissions de valeurs mobilières ont pour mandat de protéger les investisseurs qui se procurent du PCAA.

Le changement est inexorable et le contexte financier continuera d'évoluer de façons qui nous sont impossible de prévoir avec certitude à l'heure actuelle. C'est pourquoi il

importe de constituer des réserves suffisantes, et c'est la raison pour laquelle le BSIF se concentre sur les fonds propres, les liquidités et les simulations de crise des institutions financières. De même, au printemps 2007, le BSIF a pris des mesures visant à améliorer sa capacité de recenser les risques. Il a mis sur pied un Comité d'étude des risques nouveaux et a accentué ses échanges avec ses homologues étrangers dans le but de mieux évaluer les conséquences, pour les institutions financières et les régimes de retraite, de l'évolution du risque.

L'une des priorités du BSIF a été la mise en œuvre réussie de l'Accord de Bâle II sur les fonds propres. Le Dispositif révisé de mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) s'applique aux banques canadiennes depuis le 1er novembre 2007. Il jouera un rôle clé dans l'amélioration des pratiques de gestion des risques des banques. Quoiqu'il en soit, compte tenu des connaissances acquises dans la foulée des récents événements, le Comité de Bâle a déployé des mesures pour mettre à jour les volets du dispositif de Bâle II à l'égard desquels les exigences fonds propres étaient insuffisantes.

Le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de 2011. La mise en œuvre des IFRS demeure l'une des priorités du BSIF afin que les rapports soient uniformes pour permettre de procéder à des comparaisons fiables et à une surveillance efficace des questions de sécurité et de solidité. Tant au pays qu'à l'étranger, les travaux en vue de la mise en œuvre des IFRS se poursuivent et le BSIF continuera à faire valoir le point de vue canadien dans les efforts internationaux visant à élaborer des directives relatives au régime des IFRS. À compter de 2008-2009, le BSIF effectuera des consultations à grande échelle auprès des institutions financières fédérales au sujet des conséquences de l'adoption des normes IFRS, dans le but de permettre une mise en œuvre harmonieuse.

Le BSIF a aussi pour priorité de réviser le régime actuellement en place concernant le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) en tenant compte de l'évolution des IFRS et d'adopter, après avoir consulté le secteur de l'assurance-vie, des approches davantage axées sur le risque, comme cela s'est fait pour les banques dans le cadre de l'Accord de Bâle.

Les études effectuées par le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) révèlent que le Canada est doté d'un système de pension public qui devrait être viable et abordable dans l'avenir. En 2007-2008, le BAC a publié l'Étude actuarielle no 6 sur la capitalisation optimale du Régime de pensions du Canada (RPC) qui présente une réflexion sur l'optimalité de la méthode actuelle de capitalisation du RPC par rapport à d'autres méthodes. Cette étude, et des études futures, visent à garantir la solidité financière du système de pension public du Canada.

Dans le cadre de ses activités de réglementation des régimes de retraite privés, le BSIF a amorcé un examen de ses systèmes et processus en place dans le but d'en accroître l'efficience et l'efficacité. Même si la volatilité des régimes de retraite privés est

actuellement minimale, nous devons continuer d'être vigilants et de bien maîtriser les techniques de gestion des risques éventuels que peut poser la volatilité.

Pour ce qui est de l'avenir, nous entendons bien conserver la solide réputation dont nous jouissons à l'échelle mondiale, confirmée dans le rapport du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international publié en février dernier. Réalisation importante en 2007-2008, le rapport du PESF souligne qu'au Canada, « [...] un cadre solide de contrôle et de réglementation prudentielle sous-tend la stabilité financière ». Le BSIF devra aussi composer avec le ralentissement de l'économie mondiale, qui aura des répercussions sur les institutions et les régimes qu'il supervise. Les mesures qu'il déploie en vue de mieux recenser les risques et l'augmentation prévue de dix pour cent de son effectif l'aideront à se préparer à faire face à toute situation.

Le BSIF tire pratiquement tous ses revenus du secteur des services financiers. Puisque le BSIF s'en remet dans une large mesure aux processus internes des institutions financières qu'il réglemente, ses coûts sont, de façon générale, inférieurs à ceux des organismes de réglementation qui n'ont pas recours à une telle démarche. Le BSIF continuera à engager et à maintenir en poste le personnel dont il a besoin pour relever les enjeux complexes inhérents au secteur des services financiers et être davantage en mesure de surveiller et d'évaluer les risques avec lesquels doivent composer les institutions financières et les régimes de retraite qu'il réglemente.

Le BSIF continuera à jouer un rôle charnière dans le secteur canadien des services financiers et conservera et renforcera sa réputation de chef de file mondial de la réglementation et de la surveillance des institutions financières. Je suis persuadée que nous continuerons à contribuer à la confiance justifiée qu'ont les Canadiens en leur système financier.

I.2 Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2007-08 du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-08 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*:

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur le résultat(s) stratégique(s) et sur l'architecture des activités de programme du ministère approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : _____

Titre : La surintendante

I.3 Renseignements généraux

I.3.1 Raison d'être du BSIF

Mandat

En vertu du mandat législatif dont il a été chargé en 1996, le BSIF doit :

- surveiller les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou obliger la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- promouvoir et administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

En s'acquittant de ce mandat, il contribue à la confiance du public dans le système financier.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent aussi dûment compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles précisent en outre que la direction et les conseils d'administration des institutions financières, ainsi que les administrateurs des régimes de retraite, sont responsables au premier chef de l'élaboration de la stratégie et de la gestion des institutions financières et des régimes de retraite et que ceux-ci peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), entité indépendante au sein du BSIF, fournit des services actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

I.3.2 Architecture d'activités de programme

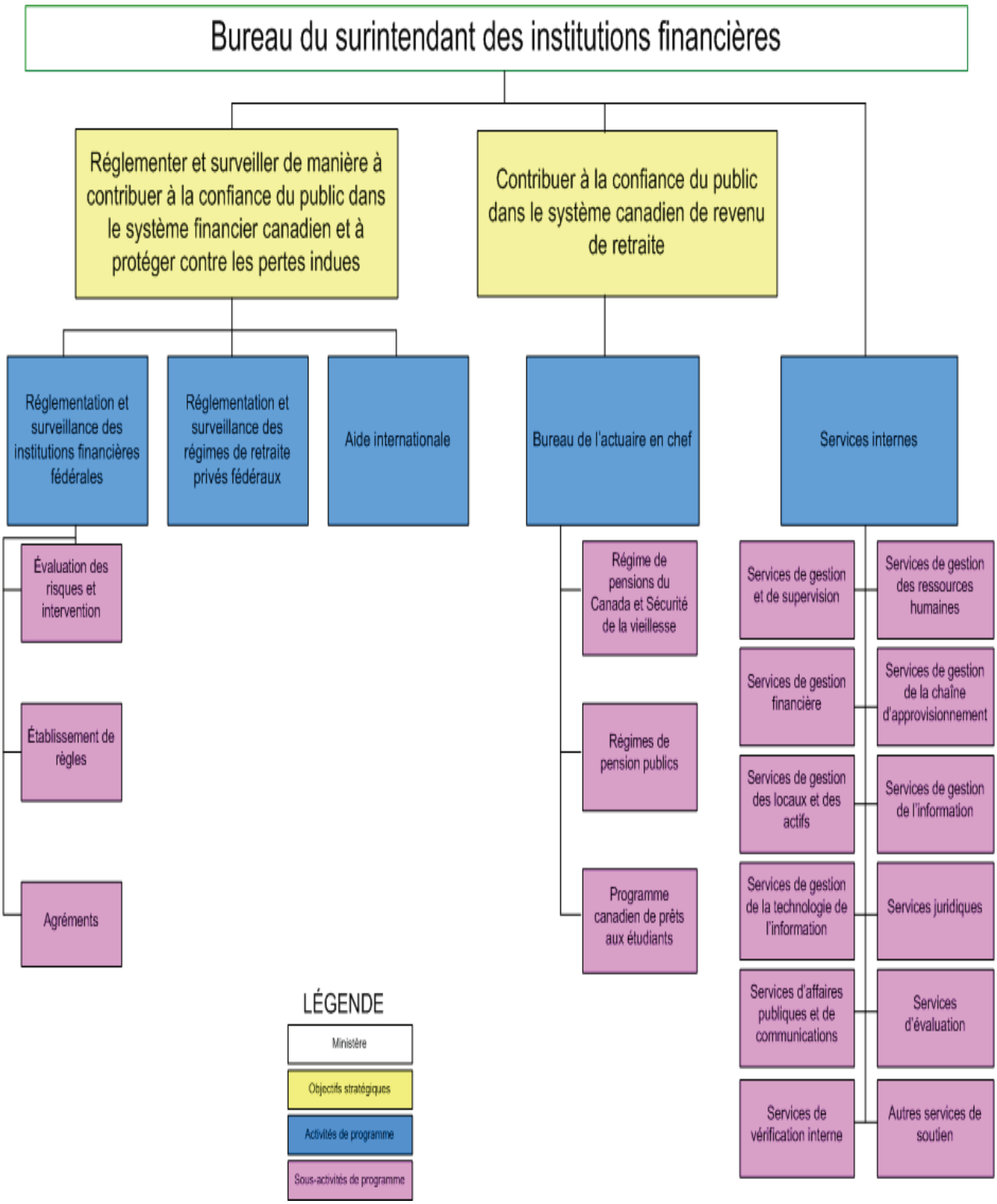

I.3.3 Total des ressources humaines et financières

Le tableau qui suit fait état des ressources humaines et financières, prévues et réelles, du BSIF pour l'exercice 2007-2008. Pendant l'exercice, le nombre réel d'équivalents à temps plein (ETP) du BSIF a été en moyenne de 459, soit 2 de moins que prévu et 13 de plus que l'exercice précédent[1].

Ressources financières, 2007-2008 (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
90,5	90,5	85,7

Ressources humaines, 2007-2008 (nombre moyen d'ETP)

Prévues	Réelles	Écart
461	459	2

I.3.4 Priorités[2]

Nom	Type	Rendement
Priorités de gestion		
A. Planification d'intervention	Nouveau	Attentes respectées
B. Bâle II	Déjà établie	Attentes respectées
C. Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)/ Groupe d'action financière (GAFI)	Nouveau	Attentes respectées
D. Normes comptables	Déjà établie	Attentes respectées
E. Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)	Nouveau	Attentes respectées
F. Systèmes et processus visant les régimes de retraite	Nouveau	Attentes respectées
G. Intégration de la planification des ressources humaines à la planification des activités	Nouveau	Attentes respectées
Priorités de programme permanentes		
1. Évaluation des risques et intervention	Permanente	Attentes respectées
2. Établissement de règles	Permanente	Attentes respectées
3. Agréments	Permanente	Attentes respectées
4. Réglementation et surveillance des régimes de	Permanente	Attentes respectées

[1] Dans son Rapport ministériel sur le rendement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, le BSIF a fait état de 456 équivalents à temps plein, en moyenne. Ce chiffre a été ramené à 446 pour se conformer à la présentation adoptée pendant l'exercice 2007-2008.

[2] L'analyse des résultats débute à la page 28 du présent rapport.

retraite privés fédéraux		
5. Aide internationale	Permanente	Attentes respectées
6. Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	Permanente	Attentes respectées
Priorités permanentes à l'appui des programmes		
7. Rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes	Permanente	Attentes respectées
8. Ressources et infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation	Permanente	Attentes respectées

I.3.5 Activités de programme par objectif stratégique

	Résultats escomptés	Rendement	2007-2008 (M$)		Contribue aux priorités suivantes
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Objectif stratégique 1: ***Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues.***					
Activité de programme 1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales					
Sous-activité 1.1.1 Évaluation des risques et intervention (priorité de programme permanente 1)	Exactitude de l'évaluation des risques et intervention précoce; soutien et aide efficaces aux fins de la mise en œuvre de Bâle II	Attentes respectées	53,5	51,4	Priorités de gestion A, B, C et G
Sous-activité 1.1.2 Établissement de règles (priorité de programme permanente 2)	Cadre de réglementation équilibré; règles de capitalisation et rapports réglementaires prudentiels et harmonisation avec les autres administrations	Attentes respectées	14,7	14,2	Priorités de gestion D, E et G
Sous-activité 1.1.3 Agréments (priorité de programme permanente 3)	Processus d'agrément prudentiel et pertinent	Attentes respectées	7,7	7,2	Priorité de gestion G
Activité de programme 1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux (priorité de programme	Exactitude de l'évaluation des risques et intervention précoce	Attentes respectées	6,5	5,8	Priorités de gestion F et G

permanente 4)					
Activité de programme 1.3 Aide internationale (priorité de programme permanente 5)	Amélioration des pratiques de réglementation et de surveillance des organismes de réglementation étrangers	Attentes respectées	2,0	2,0	Priorité de gestion G
Objectif stratégique : ***Contribuer à la confiance du public dans le système public canadien de revenu de retraite.***					
Activité de programme 2.1 Bureau de l'actuaire en chef (priorité de programme permanente 6)	Évaluations et conseils actuariels spécialisés et opportuns	Attentes respectées	6,1	5,1	Priorité de gestion G

Nota : Les services internes, conformément à l'Architecture d'activités de programme (AAP) du BSIF, sont considérés comme faisant partie de chaque activité de programme et sont liés aux priorités permanentes numéro 7 et 8 de soutien de programmes du BSIF.

I.4 Sommaire du rendement du BSIF

I.4.1 Cadre opérationnel

Le BSIF a été mis sur pied en 1987 en vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Celle-ci prévoit en outre que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au ministre des Finances de l'application des lois ayant trait aux institutions financières. Le surintendant comparaît à l'occasion devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein du BSIF à titre d'entité distincte pour fournir des services actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui participent au Régime de pensions du Canada (RPC). L'actuaire en chef est le seul responsable du contenu des rapports préparés par le BAC et des opinions actuarielles qui y figurent. L'actuaire en chef comparaît périodiquement devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat.

Principaux partenaires

Le BSIF collabore avec un certain nombre de partenaires clés. Ensemble, ces organismes constituent le réseau canadien des organismes de réglementation et de surveillance du secteur financier et offrent un régime de protection des déposants et des souscripteurs.

Cadre de réglementation et de surveillance – Rôles	
Organisme gouvernemental	**Rôle**
Ministère des Finances	• Établit la politique générale relative au secteur financier et facilite la coordination avec les autres organismes fédéraux.
Société d'assurance-dépôts du Canada	• Offre un système d'assurance-dépôts. • Joue un rôle à l'égard des institutions en difficulté.
Banque du Canada	• Fournit des conseils dans son optique à l'égard de la législation et de la réglementation des institutions financières et est responsable de la supervision, aux fins de contrôler le risque systémique, des paiements désignés et des autres systèmes de compensation et de règlement du Canada. • Joue un rôle clé en tant que prêteur de dernier recours.
Agence de la consommation en matière financière du Canada	• Garantit la conformité aux lois et aux règlements fédéraux sur la protection des consommateurs.
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	• Recueille, analyse et communique de l'information et des renseignements financiers sur les activités soupçonnées de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes.

Le BSIF collabore également, au besoin, avec les organismes de réglementation et de surveillance des provinces et des territoires, de même qu'avec les associations et organisations du secteur privé, particulièrement au chapitre de l'élaboration des règles.

Le BSIF joue un rôle de premier plan au sein d'organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), l'Instance conjointe, le Forum sur la stabilité financière, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, les Surveillants financiers intégrés, l'Association of Supervisors of Banks of the Americas, l'Association Actuarielle Internationale et le Groupe des superviseurs bancaires francophones.

Entités réglementées

Le BSIF est le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux du Canada. Il surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts enregistrées ou constituées sous le régime d'une loi fédérale, les sociétés d'assurance-vie, les sociétés d'assurances multirisques et les régimes de retraite privés fédéraux. Ces 1 809 organisations géraient des actifs totalisant 3 823 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Institutions financières et régimes de retraite privés fédéraux et actifs connexes

	Institutions de dépôts	Sociétés d'assurance-vie	Sociétés d'assurances multirisques	Régimes de retraite privés fédéraux	Total
Nombre d'entités	151	112	196	1 350	1 809
Actifs	3 103 G$	479 G$	109 G$	132 G$	3 823 G$

En outre, le BSIF surveille certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause. On trouvera des précisions sur le site Web du BSIF, sous Le Bureau / Entités réglementées.

Recouvrement des coûts

Le BSIF recouvre ses coûts auprès de plusieurs sources. Ses activités sont principalement financées par des cotisations que lui versent les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille en fonction de leur actif, de leurs revenus-primes ou selon le nombre de leurs participants, et par un programme d'utilisateur-payeur à l'égard de certains services.

Le BSIF tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés. Cela comprend les sommes reçues de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de l'aide internationale; celles versées par les provinces dont le BSIF assure la surveillance des institutions financières aux termes d'un marché et les revenus provenant d'autres organismes fédéraux auxquels le BSIF fournit un soutien administratif.

Dans l'ensemble, le BSIF a recouvré la totalité de ses charges pour l'exercice 2007-2008.

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef provient de droits perçus en contrepartie de services actuariels visant le Régime de pensions du Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public, et de crédits approuvés par le Parlement.

Pour plus de détails, se reporter au Rapport annuel du BSIF, qui est publié sur le site Web du BSIF (Notre organisme / Rapports / Rapports annuels).

I.4.2 Contexte

Contexte financier et concurrentiel

Les difficultés des marchés de crédit ont dominé le paysage financier mondial en 2007. La situation a été pénible, surtout pour les banques présentes à l'échelle mondiale, et la période d'ajustement pourrait être longue.

À partir de l'été 2007, l'accumulation des pertes au titre des prêts hypothécaires à taux croissants aux États-Unis a perturbé à grande échelle le système financier international. Des titres structurés complexes ont été marqués par des pertes importantes. Les institutions ont réduit leur soutien et accru la demande d'actifs liquides. Beaucoup de marchés du crédit sont devenus illiquides, freinant l'octroi du crédit. Plus de huit mois après les premiers soubresauts du marché, les bilans des institutions financières demeurent alourdis par des actifs dont la valeur a diminué et affectés par la perte de liquidité du marché. Même si ces événements n'ont pas épargné les banques canadiennes, elles s'en sortent collectivement relativement bien.

Dans l'ensemble, le rendement financier des grandes banques canadiennes en 2007 a été relativement vigoureux; or, quelques banques ont dû radier des sommes importantes et ont été pressées d'inscrire de nouveau au bilan leurs actifs titrisés au quatrième trimestre de 2007 et au premier trimestre de 2008.

Lorsque les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ont commencé à être ébranlés, en août 2007, le BSIF est intervenu pour en évaluer l'impact sur l'ensemble des institutions financière fédérales et des régimes de retraite. Bien peu des institutions qu'il surveille étaient exposées de façon importante au PCAA non bancaire, marché le plus durement touché. Quant à l'importance relative du marché non bancaire, selon les données publiées par la Banque du Canada en décembre 2007 dans la *Revue du système financier*, il y avait en circulation, en juillet 2007, l'équivalent d'environ 35 milliards de dollars de papier commercial adossé à des actifs non bancaires, alors que la valeur du marché total du PCAA s'élevait à 116 milliards de dollars.

En 2007, le rendement moyen des capitaux propres a atteint 21,2 %, comparativement à 23,2 % en 2006. Le ratio moyen du total des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques s'est établi à 11,9 %, ce qui dépasse nettement le seuil minimal de 8 % établi par la Banque des règlements internationaux et la cible de 10 % fixée par le BSIF. Ces hauts niveaux de fonds propres servent de coussin contre de futurs événements financiers et économiques défavorables.

Grâce à ses capitaux et à son rendement robustes, le secteur de l'assurance-vie était en bonne santé à la fin de 2007-2008; il est toutefois confronté à plusieurs défis découlant du ralentissement de l'économie mondiale, des changements qui s'opèrent dans les marchés financiers et de la possibilité d'une période prolongée de faibles taux d'intérêt. Le rendement moyen des capitaux propres s'est élevé à 13,4 %, en légère baisse par rapport à 13,7 % l'année précédente. Le BSIF a fixé une cible de surveillance à l'égard du ratio

du Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés canadiennes à 150 %. Le ratio moyen du MMPRCE des assureurs-vie canadiens s'élevait à 218 % en 2007, ce qui dépasse largement la cible établie par le BSIF et atteste de la bonne dotation en capital à l'échelle du secteur.

Après plusieurs années de résultats d'exploitation favorables, le secteur des assurances multirisques commence à afficher des signes d'essoufflement. Même si les résultats de l'industrie pour 2007 sont encourageants, la plupart des indices pointent vers un recul du rendement d'une année sur l'autre. Le rendement des capitaux propres du secteur a atteint 16,1 %, en baisse comparativement au résultat de 20,3 % de l'année précédente. L'un des principaux indices de rentabilité est le ratio combiné, qui mesure le rapport entre les frais de règlement et le revenu-primes. Un résultat inférieur à 100 % signifie que le revenu-primes est supérieur aux frais de règlement (abstraction faite du rendement des placements connexe). En 2007, le ratio combiné est passé de 88,6 % à 91,9 %. Malgré cette hausse, on constate que les activités névralgiques du secteur des assurances multirisques demeurent rentables.

Les conditions favorables du marché en 2006 et au début de 2007 ont atténué les problèmes de capitalisation de nombreux régimes au début de 2007. Les pressions à la baisse sur les taux d'intérêt ont semblé s'estomper. Cependant, à la fin de l'année, le taux d'escompte des passifs n'avait que légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et, compte tenu de la turbulence qui a frappé le marché au milieu de 2007, le rendement moyen des placements pour l'ensemble de 2007 a été très modeste. Les rendements se sont caractérisés par de fortes variations d'un régime à l'autre, selon la stratégie d'investissement et la composition des actifs.. Résultat, les tensions liées à la capitalisation des régimes n'ont pas disparu.

Cadre stratégique

Au Canada et sur la scène internationale, le secteur et les organismes de réglementation ont amorcé l'analyse des leçons tirées de cette situation et l'élaboration de consignes et de processus visant à rétablir la stabilité et la confiance dans les marchés financiers. Les organismes gouvernementaux canadiens se sont réunis périodiquement afin de discuter des retombées pour le secteur et les institutions, et la Banque du Canada a injecté des liquidités dans le système.

La surintendante a participé, avec ses homologues étrangers, à l'élaboration du rapport du Forum sur la stabilité financière (FSF) intitulé *Enhancing Market and Institutional Resilience*. Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Sept (G7) ont institué le FSF en 1999 afin de promouvoir la stabilité financière internationale grâce à un meilleur échange d'information et à une coopération internationale accrue en matière de supervision et de contrôle des marchés financiers.

Le rapport du FSF renferme plus de 60 recommandations endossées par les ministres des Finances du G7 et couvre des questions importantes comme les fonds propres et les liquidités des banques, de même que le besoin d'une plus grande transparence. Les

banques centrales et les organismes de réglementation et d'établissement de normes ont déjà beaucoup fait pour cerner les causes de la crise qui a secoué le marché mondial et déterminer les mesures à prendre. Cela dit, bien qu'elle nécessitera un effort considérable, la mise en œuvre des recommandations qui se trouvent dans le rapport contribuera de façon très marquée à raffermir le système financier mondial. Le BSIF travaille à l'heure actuelle avec d'autres organismes de réglementation afin de mettre ces recommandations en œuvre au Canada.

Modifications de la législation régissant les institutions financières
La *Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives* a reçu la sanction royale en mars 2007. Même si la plupart de ses dispositions sont en vigueur, en 2007-2008, le BSIF a continué de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour élaborer des mesures réglementaires relativement à la mise en œuvre de certains aspects de cette loi.

Initiatives de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes
Le Parlement a édicté d'importantes modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* en 2007-2008. La plupart des modifications réglementaires devaient entrer en vigueur en juin 2008. Le BSIF a modifié sa méthode d'évaluation en fonction de ces nouvelles exigences.

I.4.3 Rendement global

Malgré les nouveaux défis que pose la volatilité des marchés mondiaux, le BSIF est quand même parvenu à respecter les attentes découlant de toutes ses priorités. Outre six priorités permanentes, le BSIF a indiqué dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2007-2008* (RPP) sept priorités de gestion. Même si le rendement du BSIF à l'égard de toutes les priorités est analysé en détail à la Section II, voici certaines des réalisations du Bureau pendant la période à l'étude.

Priorités de gestion

L'exécution du mandat du BSIF dépend de la capacité de ce dernier de recenser, d'évaluer, de prioriser et de développer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les aspects où son exposition au risque est la plus élevée. Dans son RPP de 2007-2008, le BSIF a recensé plusieurs risques externes et internes et il a, tout au long de l'année, pris des mesures pour tenir compte de ces risques.

Préparation d'un plan d'intervention
Le BSIF a pris des mesures pour faire en sorte qu'il soit prêt à faire face de façon adéquate à des chocs découlant d'une crise ou d'une pandémie, et à la nature cyclique du secteur. Le BSIF a notamment passé en revue les plans de continuité des opérations des institutions financières fédérales, terminé l'analyse et la planification des ressources pour lui permettre de prendre en compte les profils de risque en hausse dans l'ensemble des

secteurs qu'il réglemente et mené un exercice de simulation avec les membres de la haute direction du BSIF afin de tester la structure de commandement et de contrôle en période de réinstallation dans un centre de commandement d'urgence fictif.

Accord de Bâle II sur les fonds propres
Le Dispositif révisé de mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) s'applique aux banques canadiennes depuis le 1er novembre 2007. Le BSIF a autorisé diverses banques à utiliser l'approche notations internes (NI) avancée, en plus d'aider des institutions de dépôts de plus petite taille à instaurer l'approche standard pour risque de crédit. Le BSIF a aussi passé en revue ses pratiques pour les harmoniser avec les exigences de Bâle II; il a notamment révisé les lignes directrices sur les normes de fonds propres (NFP) en tenant compte de précisions apportées par le secteur financier, et publié des préavis mettant à jour ses lignes directrices en fonction de l'évolution des marchés, des normes comptables et des exigences législatives.

Normes comptables
Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a décidé d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ainsi, à compter de 2011, toutes les sociétés publiques qui exercent des activités au Canada devront produire leurs renseignements financiers selon ces normes. Cela aura des répercussions importantes tant pour le BSIF que pour les institutions qu'il réglemente. Afin de bien évaluer les conséquences du passage aux IFRS pour les institutions financières et d'être prêt de son côté à modifier ses consignes ou à en produire de nouvelles, le BSIF a élaboré un plan de projet détaillé et mis sur pied une équipe chargée d'orienter les efforts internes de mise en œuvre des nouvelles normes. Il a également collaboré de près avec les principales organisations nationales et internationales afin de présenter son opinion à propos de ces questions.

Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)
Le BSIF a poursuivi ses efforts en vue de l'adoption des nouvelles règles régissant le MMPRCE en collaborant avec le secteur de l'assurance-vie, par l'entremise du Comité consultatif du MMPRCE (CCM), afin de développer des techniques plus poussées de mesure des risques et de les intégrer au MMPRCE. Toujours par l'entremise du CCM, le BSIF a diffusé un document sur la vision d'un nouveau cadre de fonds propres plus sensible au risque pour les assureurs-vie. Le document d'orientation du Comité consultatif du MMPRCE se trouve sur le site Web du BSIF sous À l'intention des entités réglementées / Assurance-vie et de secours mutuels / Documents du BSIF.

Mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) / Évaluation mutuelle des membres du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)
En 2007-2008, le BSIF a participé à deux études importantes. Le Fonds monétaire international (FMI) a procédé à un examen de mise à jour du Canada dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et le GAFI a évalué les régimes canadiens de lutte contre le recyclage des produits et de la criminalité et le financement des activités terroristes. Selon le rapport PESF du FMI sur le Canada, le BSIF respecte

les quatre principes de base évalués; on y précise que le système financier canadien est solide et que les grandes banques canadiennes sont en mesure de faire face à d'importants chocs du système financier. En outre, on peut lire dans le rapport d'évaluation mutuelle sur le Canada, produit par le GAFI, que les activités du BSIF en matière de surveillance couvrent bien les secteurs des banques et des sociétés de fiducie fédérales. On y souligne également l'efficacité du rôle du BSIF dans le cadre du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Risques liés aux ressources humaines
Attirer, motiver, perfectionner et maintenir en poste des employés compétents est une grande priorité pour le BSIF, et plus particulièrement d'attirer et de maintenir en poste des employés dont les compétences sont en demande dans le secteur financier. Le BSIF a pris des mesures pour instaurer une meilleure planification intégrée à long terme; il a notamment mis sur pied une nouvelle équipe de surveillance à Ottawa pour aider le Groupe des institutions financières (GIF) de Toronto à gérer la charge de travail engendrée par la progression des profils de risque des secteurs réglementés, et il a créé de nouveaux postes en 2008-2009 afin d'accroître la capacité et d'étoffer les compétences techniques ciblées en prévision des risques émergents. Le BSIF a aussi continué à recruter des spécialistes en diverses matières.

Systèmes et processus visant les régimes de retraite
L'environnement externe dans lequel évoluent les régimes de retraite se caractérise par des travaux de plus en plus complexes et par un plus grand nombre de litiges. Ainsi, les employés du BSIF doivent avoir de plus grandes compétences et ils doivent pouvoir compter sur un système d'information sur les régimes de retraite mis à niveau. Le BSIF a perfectionné ses processus internes pour accélérer le traitement des demandes d'agrément des régimes de retraite et le rendre plus efficace, et il a commencé à améliorer les systèmes de technologie de l'information (TI) pour appuyer des processus d'agrément efficients. Le Bureau a aussi poursuivi l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation des risques pour les régimes de retraite; s'y ajouteront des améliorations du système de TI des régimes de retraite à l'appui de processus de surveillance efficients.

Priorités de programme et de soutien permanentes

En 2007-2008, les activités du BSIF au chapitre des risques et de l'intervention ont été en grande partie dictées par les événements survenus sur le marché. Ainsi, le BSIF a mis l'accent sur la gestion de l'impact de la volatilité des marchés financiers et du crédit sur le niveau des liquidités et du capital des institutions financières fédérales (IFF). Outre sa participation, avec ses homologues étrangers, à l'élaboration du rapport du Forum sur la stabilité financière (FSF) intitulé *Enhancing Market and Institutional Resilience* et l'annonce, par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, d'un train de mesures visant à accroître la résilience du système bancaire, le BSIF est intervenu de manière proactive auprès de plusieurs institutions dans le but d'améliorer leurs pratiques de gouvernance et de gestion des risques. Il a aussi mis à jour le profil de risque de toutes les institutions financières fédérales – une cote de risque composite faible ou modérée a été assignée à 94 % de toutes les institutions évaluées en 2007-2008.

Le BSIF a continué à faire progresser le cadre réglementaire régissant les institutions financières qu'il surveille. Voici certaines des principales réalisations de l'année. Le BSIF a mis à jour un certain nombre de lignes directrices et de préavis ayant trait à la mesure et aux normes de fonds propres des banques et des sociétés de fiducie et de prêt, a amorcé des discussions avec le secteur de l'assurance-vie sur la mise à jour de la méthode actuelle de calcul des exigences de capital réglementaire des sociétés d'assurance-vie en fonction des nouvelles normes comptables qui modifient sensiblement les postes au bilan utilisés dans la mesure des risques pris en compte dans les exigences, et a publié la ligne directrice E-17, rebaptisée Évaluation des antécédents des administrateurs et dirigeants d'une entité fédérale (EF). Elle est conforme aux changements constatés sur la scène internationale et aux normes réglementaires d'administrations étrangères comparables.

Pour être en harmonie avec le contexte externe des pensions et en suivre l'évolution, le BSIF a poursuivi l'examen de son cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite amorcé en 2006-2007 afin de renforcer la démarche fondée sur les risques à l'égard de la surveillance des régimes et d'optimiser l'affectation de ses ressources. En outre, le BSIF a collaboré avec le ministère des Finances dans le but de formuler des dispositions législatives et réglementaires aux fins de la retraite progressive et des ressources supplémentaires ont été affectées et des processus plus rationalisés ont été mis en œuvre pour accélérer le traitement des demandes tout en veillant à ce que les opérations complexes soient dûment prises en compte.

Sur la scène internationale, le BSIF a poursuivi ses travaux avec les organismes de réglementation étrangers et a continué à partager son expertise pour améliorer les pratiques de surveillance et de réglementation dans bien des pays. Les percées importantes réalisées dans des pays africains l'an dernier ont été renforcées grâce aux relations de travail étroites qui se sont formées avec le Ghana, le Nigeria et la Malaisie pour les aider à passer à un régime de surveillance des institutions financières fondé sur les risques. De plus, l'examen fait par l'ACDI du rendement du Groupe des consultations internationales (GCI) indique que les ateliers de formation sont jugés utiles et qu'on constate des répercussions généralement viables sur le développement des capacités dans les pays où le GCI a établi des relations soutenues.

Enfin, le BSIF, par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef (BAC), a continué à offrir à l'administration fédérale ses services d'évaluation et ses conseils actuariels spécialisés afin de garantir la gestion financière rigoureuse des programmes de retraite et d'assurance de la fonction publique. Le BAC a préparé des rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada, le Programme canadien de prêts aux étudiants, les régimes de pension des parlementaires et des juges de nomination fédérale et sur le régime de prestations de retraite financé au moyen du Fonds de pension des personnes à charge – Gendarmerie royale du Canada. Ces rapports fournissent de l'information actuarielle aux décideurs, aux parlementaires et au grand public, augmentant du coup la transparence et la confiance dans le système de revenu de retraite. Un examen externe par les pairs – le Groupe de l'examen actuariel du RPC – a confirmé que le 23^{e} rapport actuariel sur le

RPC respectait des normes professionnelles élevées et qu'il reposait sur des hypothèses raisonnables dans le but de prodiguer aux Canadiens de judicieux conseils actuariels.

Vérifications et examens internes

Le BSIF s'est doté d'une fonction de vérification interne indépendante qui examine, contrôle et analyse de manière objective ses activités clés. En 2007-2008, certains examens ont été réalisés et des aspects à améliorer ont été déterminés. Les rapports de vérification interne comportent une réponse de la direction et sont affichés sur le site Web du BSIF, sous Notre organisme / Rapports / Rapports de vérification interne.

Le rapport de vérification interne sur le processus de dotation indiquait que le cadre de dotation est fondamentalement sain, mais qu'il faut apporter des améliorations à certaines politiques et directives et à certains processus pour garantir que les activités et les dossiers sur les mesures de dotation appuient pleinement les décisions prises. Pour donner suite à toutes les préoccupations soulevées, un programme d'amélioration a été instauré.

Le rapport de vérification interne sur les activités et les processus de planification du BSIF présente les résultats d'une évaluation du processus et des outils de planification actuels du BSIF et tient compte des grandes améliorations que le Bureau a apportées ou amorcées pendant le cycle de planification de 2008 à 2011. Un programme d'amélioration pluriannuel a été instauré pour donner suite aux constatations et recommandations issues du rapport.

Un examen du Groupe des institutions financières – Institutions de dépôts (GIF-ID) s'est penché sur la question à savoir si la surveillance des institutions de ce groupe était axée sur les risques et si les évaluations des risques en découlant étaient raisonnables et bien appuyées. Les résultats de l'étude ont démontré que les membres de l'équipe du GIF-ID comprennent bien les activités commerciales des institutions dont ils sont responsables et les risques inhérents cotés de ces activités. Or, ils ont aussi révélé que la méthodologie doit être mieux appliquée à certains égards. Un programme d'amélioration a été élaboré.

Une étude du Groupe de soutien de la surveillance – Division du risque de crédit visait à évaluer si la méthode de surveillance et les pratiques connexes du BSIF sont appliquées de manière uniforme dans le processus de surveillance de la Division du risque de crédit (DRC) pour appuyer l'examen par les équipes de surveillance de leurs opérations de crédit. Un programme d'amélioration a été instauré pour donner suite aux recommandations découlant de l'étude.

Informer les Canadiens

Le BSIF maintient son engagement d'informer les Canadiens de ses activités et de ses plans, et de contribuer à un dialogue sur les grandes questions auxquelles le secteur financier et les régimes de retraite sont confrontés.

En 2007-2008, le BSIF a diffusé plusieurs rapports publics et publié trois numéros de son bulletin d'information, *Le Pilier*. Le site Web a fait l'objet de 1 215 595 consultations; le BSIF a traité 12 916 demandes de renseignements du public et a répondu à 102 demandes de renseignements de députés et à 149 demandes de renseignements de représentants des médias.

Le BSIF est reconnu comme un modèle international par les organismes de réglementation prudentielle et il reçoit de nombreuses demandes de participation à des conférences et autres événements. Ainsi, la surintendante et les membres de la direction du BSIF ont présenté plus de 35 exposés dans le cadre de tribunes du secteur et d'organismes de réglementation, partout au Canada et à l'échelle mondiale. La surintendante a fait plusieurs exposés auprès de comités parlementaires, dont le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. La plupart des discours et des exposés sont disponibles sur le site Web du BSIF (Notre organisme / Discours).

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

II.1 Objectifs stratégiques

Deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada:

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues*. Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.
2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche au moyen des activités du BAC, qui prodigue en temps opportun des conseils exacts sur la situation de divers régimes de pension publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les responsables des politiques.

II.2 Activités de programme

Trois *activités de programme* appuient le **premier objectif stratégique** du BSIF, qui consiste à réglementer et à surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés de manière à contribuer à la confiance du public.

1. *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales (IFF)*
   Cette activité de programme est déterminante pour la réalisation du mandat du BSIF de protéger les droits et les intérêts des déposants et des souscripteurs et de promouvoir un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Trois sous-activités en découlent :
   - L'évaluation des risques et l'intervention, c'est-à-dire la surveillance et la supervision des institutions financières et des régimes de retraite, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et l'intervention en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
   - L'établissement de règles, c'est-à-dire l'émission de consignes et de règles, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
   - L'agrément de certains types de mesures prises par les institutions financières réglementées ou de transactions réalisées par ces dernières. Cela couvre deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.

Les trois volets de ce programme de surveillance et de réglementation sont étroitement liés. La fonction de surveillance repose sur un cadre approprié de règles et de consignes. Dans certains cas, l'agrément est requis parce qu'une transaction proposée pourrait avoir une nette incidence sur le profil de risque de l'institution. L'approbation d'un tel changement exige une évaluation à la fois de réglementation et de surveillance. Les activités de surveillance mettent souvent au jour des questions devant faire l'objet de règles nouvelles ou modifiées.

Comme l'indique son mandat, le BSIF doit aussi reconnaître que les institutions financières doivent pouvoir exercer une concurrence efficace. La sûreté et la solidité à long terme du système financier dépendent en bonne partie de la viabilité et de la prospérité des institutions réglementées. Le BSIF doit donc établir un équilibre adéquat entre promouvoir la prudence et permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables pour concurrencer et prospérer.

2. *Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux*
   Cette activité intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

3. *Aide internationale*
   Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada pour aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité intègre des initiatives visant à aider d'autres pays qui cherchent à accroître leur capacité de supervision et de réglementation. Ce programme est financé en bonne partie par l'Agence canadienne de développement international. Il est exécuté par le BSIF directement et par le biais de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, de Toronto. Cette participation renforce les régimes de réglementation et de surveillance du système financier de ces administrations.

Une quatrième *activité de programme*, le Bureau de l'actuaire en chef, appuie le **deuxième objectif stratégique** du BSIF, soit contribuer à la confiance du public dans le système de revenu de retraite canadien.

4. *Bureau de l'actuaire en chef (BAC)*
   Le BAC fournit une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, au RPC et à certains ministères fédéraux, y compris des conseils d'expert en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :
   - Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse : Le BAC estime les dépenses et les revenus à long terme ainsi que le passif actuel du RPC et les dépenses à long terme des programmes de la Sécurité de la vieillesse. Il prépare en outre des rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur ces programmes.
   - Autres régimes de retraite et d'assurance publics : Le BAC prépare des rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur la situation financière des régimes de

retraite et d'assurance des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

Depuis 2001, le BAC procède également à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme de celui-ci.

II.3 Mécanismes de surveillance et rendement

Le BSIF a recours à divers types de mesures du rendement, y compris des sondages auprès du secteur, des examens par les pairs et des indicateurs internes. Pour chaque priorité, le rapport dépend des types de mécanismes de surveillance employés.

En 1998, le BSIF a lancé un processus de consultations périodiques, anonymes et indépendantes auprès des intervenants du secteur. Il s'agit habituellement de cadres et de professionnels qui représentent le groupe d'intervenants qui sont par la suite désignés observateurs compétents. Il a ainsi un indice de son rendement dans les domaines de programme, y compris s'il offre les directives et l'orientation nécessaires aux intervenants.

Le mandat du BSIF stipule explicitement que les institutions financières qu'il règlemente peuvent faire l'objet de fermetures et de cessations, et ce n'est pas en soi une indication du rendement de l'organisme. En examinant les fermetures et les cessations qui se produisent, le BSIF évalue la mesure dans laquelle il s'est bien acquitté de son mandat d'intervention précoce, qui consiste à cerner la situation et à intervenir comme il se doit.

Il faut reconnaître que le rendement du BSIF n'est pas le seul facteur ayant une incidence sur ses objectifs stratégiques. En effet, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* prévoit nombre de facteurs et d'intervenants dont les actions ou l'inaction sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs stratégiques. Le BSIF surveille l'environnement externe pour s'assurer qu'il comprend bien les facteurs qui influent sur ses objectifs stratégiques clés et pour voir d'autres façons permettant au Bureau en soi de continuer à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

En 2007-2008, le BSIF a amélioré son cadre de mesure du rendement et ses mesures du rendement aux fins des rapports adressés au Parlement, au Conseil du Trésor et aux autres intervenants. Ce cadre, qui se compose de mesures, d'indicateurs, de cibles et de cycles de déclaration, satisfait aux exigences de la Politique sur la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) du Conseil du Trésor et a été intégré au *Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009* du BSIF. Quand il est possible et pertinent de le faire, le BSIF prépare ses rapports en fonction des mesures à jour du cadre amélioré figurant dans son *Rapport ministériel sur le rendement de 2007-2008*.

Les données ont parfois cessé d'être recueillies en fonction des anciennes mesures au profit des mesures améliorées du BSIF. Dans d'autres cas, de nouvelles mesures ont été mises au point pour appuyer les nouvelles priorités. Les mesures de rendement qui apparaissent pour une première fois dans le présent rapport sont désignées *NOUVEAU*.

II.4 Analyse détaillée du rendement

Le diagramme ci-après indique les liens entre les priorités du BSIF et son Architecture d'activités de programme.

Concordance entre les priorités et l'Architecture d'activités de programme du BSIF

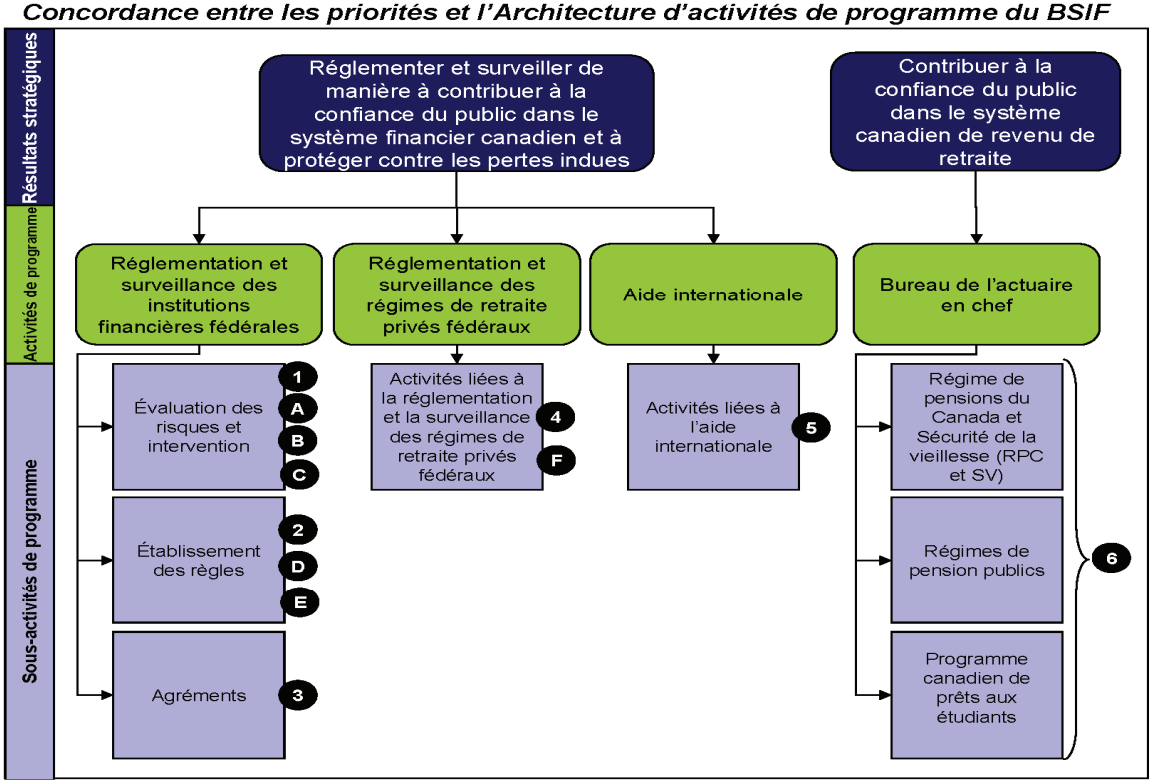

Priorités de programme permanentes

1. Évaluer avec précision les risques qui pèsent sur les institutions financières ; intervenir et donner une rétroaction rapide et efficace.
2. Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.
3. Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente.
4. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace sur le plan prudentiel et pertinente.
5. Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, de même qu'aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.
6. Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en offrant des services d'évaluation et des conseils actuariels d'expert.

Priorités de gestion

- **A** Améliorer la capacité du BSIF de réagir aux chocs économiques par suite d'une crise ou d'une pandémie. Améliorer la capacité de réagir à la nature cyclique de l'industrie. NOUVEAU
- **B** Étape de mise en œuvre. Procéder à l'examen et l'approbation des demandes d'agrément présentées en regard de l'Accord de Bâle II sur les fonds propres; aider l'industrie à satisfaire aux exigences de Bâle II; passer en revue les lignes directrices et les pratiques du BSIF pour s'assurer qu'elles cadrent avec les exigences de Bâle II.
- **C** Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) – Mise à jour / Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Participer à la mise à jour dans le cadre du PESF et à l'examen du GAFI, et veiller à ce que le BSIF soit en mesure de donner suite à toute rétroaction qui en découlera. NOUVEAU
- **D** Normes comptables : Mettre en œuvre le passage des PCGR aux IFRS en apportant des modifications au régime prudentiel du BSIF, y compris la prise en compte des changements de la comptabilité de l'assurance.
- **E** Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) : Élaborer un cadre de capitalisation pour les sociétés d'assurance-vie et en convenir. NOUVEAU
- **F** Systèmes et processus visant les régimes de retraite : Rehausser la capacité du BSIF d'évoluer comme il se doit dans le milieu des régimes de retraite de plus en plus complexe. NOUVEAU

En plus des priorités de programme ci-haut, le BSIF a des priorités de soutien des programmes (voir section IV.3).

Les tableaux qui suivent donnent une idée du rendement du BSIF en regard de ses priorités de programme et des priorités de gestion.

PRIORITÉ 1

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.	
Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	
Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention	
Priorité 1 : Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur des institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun. (Permanente)	
Description Surveiller et superviser les institutions financières; surveiller le contexte financier et économique pour recenser les nouveaux enjeux et risques. Intervenir en temps opportun pour protéger les déposants et les souscripteurs tout en tenant compte du fait que le BSIF ne peut éliminer la possibilité de faillites.	
Principaux résultats escomptés • Le BSIF applique un processus de surveillance moderne qui débouche sur l'évaluation exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille. • En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des institutions financières à problème qu'il réglemente et surveille. • Les évaluations des risques et les rapports de gestion sont clairs et produits en temps opportun. • La mesure d'intervention correspond à la gravité du problème / de l'enjeu en cause.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. ***NOUVEAU*** **Estimation des recouvrements auprès d'institutions en faillite.**[3] *Source : Société d'assurance-dépôts du Canada, agents, liquidateurs* • Pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2007, le total des recouvrements pondérés auprès des institutions ayant fait faillite pendant des périodes antérieures représentait en moyenne 0,98 $ sur chaque dollar.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
2. ***NOUVEAU*** **Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que la correspondance (p. ex., les rapports de gestion et les lettres de surveillance) dans laquelle le BSIF décrit ses préoccupations est claire**	2007-08 – Attentes respectées

[3] Mesure approximative servant à déterminer si le BSIF est intervenu suffisamment tôt pour éviter des pertes indues pour les déposants et (ou) les souscripteurs. L'estimation des recouvrements s'entend du montant sur le dollar par sinistre que chaque souscripteur ou déposant recevrait une fois la liquidation terminée. Attente > 0,90 $.

ou très claire. *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008* [4] • Les présidents et chefs de la direction des institutions financières estiment, dans une proportion de 83 %, que la correspondance (p. ex., les rapports de gestion et les lettres de surveillance) dans laquelle le BSIF décrit ses préoccupations est claire ou très claire.	2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
3. *NOUVEAU* Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que la cote de risque composite de leur institution est appropriée. *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008* • Les présidents et chefs de la direction des institutions financières estiment, dans une proportion de 87 %, que la cote de risque composite de leur institution est appropriée.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous sommes intervenus auprès de certaines institutions pour en améliorer les pratiques de gouvernance et de gestion des risques, et pour en accroître la sûreté et la stabilité.
- Nous avons continué à tenir à jour les profils de risque de toutes les institutions financières fédérales. Nous avons attribué une cote de risque composite (CRC) faible ou modérée à 94 % de toutes les institutions cotées au 31 mars 2008 et nous avons coté celle de 6 % (25 institutions financières) supérieure à la moyenne ou élevée (comparativement à 95 % et 5 % en 2006-2007).

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Au cours de la prochaine année, le BSIF prévoit effectuer des examens comparatifs des pratiques du secteur bancaire dans quatre domaines – la titrisation, la gestion des liquidités, la simulation de crise du portefeuille de crédit et l'évaluation des produits illiquides.
- Effectuer une étude du secteur de l'assurance-vie en rapport avec l'immobilier commercial et du secteur bancaire en rapport avec l'immobilier commercial américain.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
53,5	53,5	51,4

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
246	247	(1)

[4] Le BSIF a chargé un cabinet de sondage indépendant, The Strategic Counsel, de réaliser une étude auprès des présidents et chefs de la direction des institutions financières fédérales. Tous ont été invités à prendre part à un sondage téléphonique ou en personne; 166 (61 %) d'entre eux ont accepté. Le BSIF ne connaît pas l'identité des participants. La version intégrale du rapport se trouve sur le site Web du BSIF, à la rubrique Notre organisme / Rapports / Consultations et sondages.

PRIORITÉ A

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.	
Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	
Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention	
Priorité A : Planification d'intervention (Nouveau)	
Description • Améliorer la capacité du BSIF de réagir aux chocs économiques par suite d'une crise ou d'une pandémie. • Améliorer la capacité de réagir à la nature cyclique du secteur, p. ex., un éventuel ralentissement économique.	
Principaux résultats escomptés • Un plan de continuité des opérations à jour est instauré pour garantir que le BSIF est en mesure de continuer à s'acquitter de son mandat en cas de situation d'urgence, par exemple, une pandémie. • Le BSIF est en mesure de cerner un éventuel ralentissement économique et d'y réagir efficacement.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Le BSIF a un plan de continuité des opérations à jour portant sur toute une gamme de scénarios, notamment la planification en cas de pandémie. • Le plan de continuité des opérations du BSIF a été mis à jour, un scénario en cas de pandémie y a été ajouté et le plan a été validé au moyen d'un exercice de simulation.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
2. *NOUVEAU* Le BSIF a affecté des ressources de surveillance adéquates pour lui permettre de surveiller l'incidence de la nature cyclique du secteur et d'en tenir compte. • Nous avons terminé l'analyse et la planification des ressources, et prévu une hausse de quelque 10 % des ressources de surveillance pour 2008-2009 afin de permettre au BSIF de corriger la progression des profils de risque des secteurs qu'il réglemente.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous avons mené un exercice de simulation avec les membres de la haute direction du BSIF afin de tester leur structure de commandement et de contrôle en période de réinstallation dans un centre de commandement d'urgence fictif.
- Nous avons mené un exercice de simulation afin de tester le plan antisinistre pour la technologie de l'information du BSIF.
- Nous avons passé en revue les plans de reprise des activités des institutions financières fédérales (IFF), ainsi que leurs préparatifs en cas de pandémie.
- Nous nous sommes attardés à la capacité de réaliser des simulations de crise des grandes institutions financières.
- Nous avons intensifié les efforts de surveillance afin de faciliter l'identification plus précoce des nouveaux risques et d'intervenir plus rapidement.
- Nous avons mis sur pied un Comité d'étude des risques nouveaux pour faciliter le dépistage rapide et le suivi des changements ou des événements environnementaux ou sectoriels qui pourraient nuire aux institutions financières fédérales ou présenter un risque pour ces dernières.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Cette priorité est à court terme et a été prise en compte pendant la période de déclaration. Toutes les futures activités seront intégrées aux activités permanentes.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 1

PRIORITÉ B

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention

Priorité B : Bâle II : Étape de mise en œuvre (Déjà établie)

Description

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle II sur les fonds propres au Canada est une initiative pluriannuelle. En 2007-2008, le programme visait à :

- procéder à l'examen et l'approbation, avec un niveau de confiance raisonnablement poussé, des demandes d'agrément présentées en regard de l'Accord de Bâle II sur les fonds propres ;
- aider le secteur à satisfaire aux exigences de Bâle II;
- passer en revue les lignes directrices et les pratiques du BSIF pour s'assurer qu'elles cadrent avec les exigences de Bâle II.

Principaux résultats escomptés

- Grâce à son cadre de surveillance qui demeure d'actualité, le BSIF est capable de cerner les enjeux prudentiels en temps opportun.
- Les demandes d'agrément soumises sont examinées avant la date de mise en œuvre de

- Le BSIF appuie et facilite efficacement le passage des institutions au Dispositif de Bâle II.
- Les pratiques de réglementation et de surveillance sont mises à jour en fonction des exigences de Bâle II relatives aux surveillants.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Nous avons terminé l'examen et l'approbation (ou autrement) des demandes d'agrément qui avaient été soumises sous le régime du Dispositif sur les fonds propres de Bâle II. • Nous avons autorisé diverses banques à utiliser l'approche notations internes avancée sous le régime de Bâle II dans les délais actuels de la période visée dans le rapport.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
2. Les intervenants du secteur estiment que le BSIF applique une procédure de grande qualité pour mettre en œuvre Bâle II. • Au début de 2008, le Canada a participé à une étude pilote conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur la mise en œuvre du Dispositif sur les fonds propres de Bâle II. D'après les observations préliminaires, le Canada a réussi à procéder en collaboration à une mise en œuvre de grande qualité du Dispositif sur les fonds propres de Bâle II. La version finale du rapport devrait paraître en 2008-2009.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – S.O.
3. *NOUVEAU* Les lignes directrices et les pratiques sont mises à jour en fonction des exigences de Bâle II. • Nous avons révisé la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) à l'intention des banques et des sociétés de fiducie et de prêt au sujet de la mise en œuvre du nouveau dispositif de Bâle II sur les fonds propres et nous avons publié des préavis à ce sujet afin de tenir compte de certaines questions soulevées par le secteur.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
4. Élaboration / intégration de processus de surveillance conçus pour appuyer l'agrément pour le Pilier I et rehausser la matrice des risques. • Nous avons élaboré et intégré des processus internes reliant la mise en œuvre de Bâle II, les méthodes et les processus des institutions à la matrice des risques.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif **:**

- Nous avons entrepris un examen et une évaluation complets des demandes d'application de l'approche notations internes avancée (approche NI avancée) sous le régime de Bâle II qui avaient été soumises pendant la période à l'étude. Les décisions ont été prises en fonction de l'examen et l'évaluation de l'information soumise et des mesures prises afin de respecter les principes, les exigences et les étapes aux fins de l'approbation de l'approche NI avancée ainsi

que figurant en détail dans la *Note de mise en œuvre A-1-2007-2008 Approbation des approches NI pour les institutions*. L'information recueillie dans le cadre des rencontres et pendant les discussions avec la direction a aussi été prise en compte.
- Nous avons aidé les institutions de dépôts de moindre envergure à instaurer avec succès l'approche standard pour risque de crédit.
- Nous avons tenu compte de précisions apportées par le secteur financier par l'entremise de l'Association des banquiers canadiens et dans le cadre d'échanges portant sur des institutions financières précises, pour mettre à jour les lignes directrices sur les NFP et diffuser des préavis.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :
Le programme de Bâle II est maintenant passé à l'étape consécutive à la mise en œuvre. Au cours du prochain exercice :
- Nous suivrons le rendement des systèmes de Bâle II récemment mis en œuvre.
- Nous poursuivrons la validation des travaux en vue du risque de crédit du pilier 1.
- Nous examinerons les procédures internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres des banques.
- Nous passerons en revue la politique sur la cible de fonds propres relativement aux ratios et aux planchers de risque à la lumière de l'application de Bâle II et de l'expérience.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 1

PRIORITÉ C

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention

Priorité C : Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) – Mise à jour / Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) (Nouveau)

Description
Participer à la mise à jour dans le cadre du PESF et à l'examen du GAFI, et veiller à ce que le BSIF soit en mesure de donner suite à toute rétroaction qui en découlera.

Principaux résultats escomptés
Le BSIF recevra une opinion indépendante à savoir s'il élabore et maintient un cadre de réglementation qui respecte les exigences minimales internationales ou les dépasse, et s'il y contribue.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	Cotes
1. *NOUVEAU* Le BSIF a pour but de recevoir une évaluation favorable dans le cadre de la mise à jour du PESF et de l'examen du GAFI. • Selon le rapport PESF du Fonds monétaire international sur le Canada, le BSIF respecte les quatre principes de base évalués; on y précise que le système financier canadien est solide et que les grandes banques canadiennes sont en mesure de faire face à d'importants chocs du système financier. • Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du GAFI reconnaît l'efficacité du rôle du BSIF dans le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC / FAT), et il souligne que les modifications réglementaires devant prendre effet en décembre 2007 et en juin 2008 corrigeront presque tous les problèmes de conformité du Canada avec les normes du GAFI.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

PESF

- Nous avons transmis au Fonds monétaire international (FMI) des autoévaluations détaillées du respect de quatre principes de base récemment modifiés ayant trait au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire et aux méthodes de surveillance.
- Nous avons travaillé avec la Banque du Canada et les grandes banques pour simuler des crises sous différents scénarios.

GAFI

- De concert avec d'autres intervenants, nous avons aidé à compléter le questionnaire d'évaluation mutuelle, qui constitue l'un de principaux éléments du rapport d'évaluation mutuelle (REM) du GAFI.
- Nous avons modifié nos méthodes d'évaluation de la LRPC / FAT pour tenir compte des nouvelles exigences législatives.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Nous allons réviser la ligne directrice B-8, Mécanismes pour décourager et détecter le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, pour tenir compte de certaines modifications législatives et réglementaires.
- Cette priorité est à court terme et a été prise en compte pendant la période à l'étude. Les activités futures seront intégrées aux activités permanentes.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 1.

PRIORITÉ 2

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.
Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales
Sous-activité de programme : Établissement de règles
Priorité 2 : Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales. (Permanente)
Description Diffusion de consignes et contribution aux lois et aux règlements fédéraux ayant une incidence sur les institutions financières, contribution au besoin d'une optique d'organisme de réglementation aux normes comptables, actuarielles et de vérification et contribution aux activités internationales d'établissement de règles prudentielles.
Principaux résultats escomptés • En élaborant et en tenant à jour un cadre de réglementation qui respecte les exigences minimales internationales ou les dépassent et en y contribuant, le BSIF atteint un juste équilibre entre promouvoir la sûreté et la solidité des institutions et la nécessité pour les institutions financières de faire face à la concurrence. • Le BSIF élabore et diffuse des lignes directrices, des préavis et d'autres consignes de façon à fournir au secteur, en temps opportun, des renseignements clairs et pertinents. • Établissement de règles de capitalisation prudentielles et concurrentielles et des rapports réglementaires pour les institutions financières fédérales canadiennes conformes aux réalités économiques, aux règles de Bâle et aux consignes de l'AICA aux fins de la comptabilisation des instruments de fonds propres, et aux marchés étrangers importants.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. Pourcentage d'observateurs compétents ayant accordé au BSIF une cote bon ou très bon pour ce qui est d'élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles qui permettent de trouver le juste équilibre entre les questions d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence. *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008*[5] • Les présidents et chefs de la direction de 63 % des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est d'élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles qui permettent de	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées[6] 2005-06 – S.O.

[5] Le BSIF a chargé un cabinet de sondage indépendant, The Strategic Counsel, de réaliser une étude auprès des présidents et chefs de la direction des institutions financières fédérales. Tous ont été invités à prendre part à un sondage téléphonique ou en personne; 166 (61 %) d'entre eux ont accepté. Le BSIF ne connaît pas l'identité des participants. La version intégrale du rapport se trouve sur le site Web du BSIF, à la rubrique Notre organisme / Rapports / Consultations et sondages.

[6] En 2006-2007, 87 % des cadres et professionnels des sociétés d'assurance-vie ont attribué à cet aspect une cote très bon, bon et passable. Quand la cote passable est prise en compte dans les résultats de 2007-2008, la cote totale correspond à 92 %.

trouver le juste équilibre entre les questions d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence.	
2. *NOUVEAU* Pourcentage d'observateurs compétents ayant accordé au BSIF la cote bon ou très bon pour ce qui est d'élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles à l'intention du secteur qui sont claires et faciles à comprendre. *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008* • Les présidents et chefs de la direction de 61 % des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est d'élaborer des règlements et des consignes qui sont clairs et faciles à comprendre.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
3. *NOUVEAU* Pourcentage d'observateurs compétents qui ont accordé au BSIF la cote bon ou très bon pour ce qui est de consulter le secteur au sujet de l'élaboration des règlements, des lignes directrices et des autres règles. *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008* • Les présidents et chefs de la direction de 77 % des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est de consulter le secteur des services financiers au moment d'élaborer des règlements et des directives.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Le BSIF a publié la version finale de ses normes de fonds propres et des formulaires de déclaration connexes à l'intention des banques et des sociétés de fiducie et de prêt pour garantir que le Canada satisfait aux normes établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de la Banque des règlements internationaux
- Le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent à l'intention des sociétés d'assurance-vie a été mis à jour, en grande partie pour tenir compte des questions relatives aux actifs reproduits synthétiquement et aux produits dérivés.
- Le BSIF a diffusé certains préavis sur les fonds propres visant à clarifier certains aspects des directives du BSIF concernant les fonds propres.
- Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, le BSIF a publié une ligne directrice sur la vérification des antécédents des administrateurs et des cadres supérieurs d'entités fédérales qui garantit que le Canada satisfait aux attentes de la pratique de réglementation acceptée à l'échelle mondiale.
- Le BSIF s'est employé, en collaboration avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, à cerner les enjeux inhérents à la conjoncture actuelle du marché du crédit et à définir les mesures à prendre pour accroître la résilience du système bancaire.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Le BSIF diffusera une nouvelle version de sa ligne directrice E-6 sur les critères d'importance relative qui tiendra compte des modifications apportées aux règles régissant les apparentés figurant dans les lois auxquelles les institutions financières fédérales sont assujetties. La ligne directrice permettra aussi de consolider et d'uniformiser les trois lignes directrices touchant le secteur des IFF pour garantir des règles du jeu équitables à toutes les IFF.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
14,7	14,7	14,2

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
98	86	12

PRIORITÉ D

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Sous-activité de programme : Établissement de règles

Priorité D : Normes comptables : Mettre en œuvre le passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (Déjà établie)

Description
Mettre en œuvre le passage des principes comptables généralement reconnus aux Normes internationales d'information financière en apportant des modifications au régime prudentiel du BSIF, y compris la prise en compte des changements de la comptabilité de l'assurance. Il s'agit d'une priorité pluriannuelle qui devrait être tout à fait mise en œuvre en 2011.

Principaux résultats escomptés
- Le BSIF est en mesure de composer avec les modifications apportées à la comptabilité et aux rapports et s'en tient à la stratégie consistant à utiliser les montants des états financiers vérifiés comme point de départ à des fins de réglementation.
- La position du BSIF est articulée et prise en compte par les comités canadiens et internationaux.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	Cotes
1. En recensant et en communiquant des positions bien articulées, le BSIF voit à ce que les comités canadiens et internationaux se penchent sur les questions prudentielles qu'il soulève. Le BSIF parvient à garantir que les questions hautement prioritaires du Canada sont traitées de manière adéquate. • Nous avons collaboré avec le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le Conseil des normes de vérification et de certification, le Groupe de travail sur la comptabilité (GTC) du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Sous-comité des contrats d'assurance de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – S.O.

2. La version révisée des lignes directrices sur le capital et les normes comptables est établie et diffusée en temps opportun. • Aucune révision ne s'imposait en 2007-2008. Des consultations auprès du secteur sont prévues en 2008-2009.	2007-08 – S.O. 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous avons recensé les principales différences entre les PCGR canadiens et les IFRS dans le but de faire progresser la réflexion sur les répercussions, pour les IFF, du passage aux IFRS et déterminer le besoin pour le BSIF de modifier ses consignes ou d'en émettre de nouvelles.
- Nous avons travaillé de près avec le personnel du Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et nous avons tenu avec le CNC des discussions bilatérales sur des questions touchant l'adoption des IFRS.
- En qualité de membre du Groupe de travail sur la comptabilité (GTC) du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, nous avons fourni des lettres de commentaires au Conseil des normes comptables internationales (CNCI) à propos d'importants documents de discussion.
- À titre de membre du Sous-comité des contrats d'assurance de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), nous avons participé à l'élaboration d'une réponse au document de discussion de l'AICA sur les contrats d'assurance, en plus de fournir une réponse distincte.
- Nous avons amorcé des discussions avec le secteur de l'assurance-vie sur la mise à jour de la méthode actuelle de calcul des exigences de capital réglementaire des sociétés d'assurance-vie en fonction des nouvelles IFRS qui produisent des changements importants aux postes des bilans utilisés dans la mesure des risques pris en compte dans les exigences.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- À compter de 2008-2009, le BSIF mènera de vastes consultations à propos des répercussions que l'adoption des IFRS aura sur le BSIF et sur les institutions financières fédérales. Les résultats de ces consultations serviront à déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications aux consignes du BSIF et aux exigences en matière de présentation de rapports et éventuellement de modifier les lois ou règlements.
- Le BSIF continuera à passer en revue ses consignes actuelles en fonction des changements apportés par l'adoption des IFRS et les modifiera au besoin.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 2

PRIORITÉ E

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.
Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales
Sous-activité de programme : Établissement de règles
Priorité E : Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) (Nouveau)

Description
Élaborer un cadre de capitalisation pour les sociétés d'assurance-vie et en convenir. Il s'agit d'une priorité pluriannuelle qui devrait progressivement être mise en œuvre à compter de 2011.

Principaux résultats escomptés
- La ligne directrice sur le MMPRCE tient adéquatement compte des risques qui pèsent sur le secteur de l'assurance-vie et assure un niveau de capitalisation suffisant pour protéger les souscripteurs, conformément au mandat du BSIF.
- Les processus et les systèmes sont mis à jour en fonction des modifications découlant du MMPRCE.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Des lignes directrices adéquates sur la capitalisation sont élaborées en tenant dûment compte des risques. • Nous avons collaboré avec le secteur de l'assurance-vie par le biais du Comité consultatif du MMPRCE (CCM) afin de mettre au point des techniques plus poussées de mesure des risques et de les intégrer au MMPRCE.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
2. *NOUVEAU* Les systèmes et processus internes sont mis à jour en fonction des modifications découlant du MMPRCE et des modifications des pratiques comptables en respectant les calendriers prévus. • Pendant l'exercice à l'étude, la mise à jour des processus et des systèmes a fait l'objet de discussions. Des modifications importantes sont attendues à compter de 2009.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :
- Par l'entremise du CCM, nous avons diffusé deux documents, un portant sur la vision d'un nouveau cadre de fonds propres plus sensible au risque pour les assureurs-vie et un autre sous forme d'ébauche proposant une approche standard aux fins de l'établissement du capital qu'un assureur-vie devrait détenir.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :
- Le BSIF continuera à collaborer avec les divers intervenants (les autres organismes de réglementation canadiens, le secteur et le CCM) pour articuler les aspects plus précis du cadre de solvabilité, y compris les catégories de risque spécifique. Il entreprendra également des travaux pour garantir que le nouveau cadre est conforme aux nouvelles normes comptables des contrats d'assurance en vertu des IFRS.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 2

PRIORITÉ 3

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.	
Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	
Sous-activité de programme : Agrément	
Priorité 3 : Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente. (Permanente)	
Description Comprend les agréments exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.	
Principaux résultats escomptés • La procédure d'agrément du BSIF se traduit par des décisions valables qui sont claires, transparentes et prises en temps opportun. • Les décisions en regard des agréments qui sont assujettis à loi et qui ne le sont pas sont rendues dans les délais prévus.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. ***NOUVEAU*** **Pourcentage d'observateurs compétents qui comprennent passablement bien ou très bien les critères en fonction desquels le BSIF prend ses décisions dans le cadre du processus d'agrément.** *Source : Sondage auprès des institutions financières, édition 2008*[7]	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
• Les présidents et chefs de la direction des institutions financières, dans une proportion de 82 %, comprennent passablement bien ou très bien les critères en fonction desquels le BSIF prend ses décisions concernant les demandes.	
2. **Pourcentage des demandes d'agrément réglementaire remplies qui sont traitées selon les normes de rendement établies.**	2007-08 – Attentes surpassées 2006-07 – Attentes surpassées 2005-06 – Attentes surpassées
• 98 % des demandes présentées en vertu de la procédure de présomption d'agrément ont été traitées dans les délais établis.[8] Toutes les autres normes de rendement établies en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* et de la Politique sur les normes de service applicables aux	

[7] Le BSIF a chargé un cabinet de sondage indépendant, The Strategic Counsel, de réaliser une étude auprès des présidents et chefs de la direction des institutions financières fédérales. Tous ont été invités à prendre part à un sondage téléphonique ou en personne; 166 (61 %) d'entre eux ont accepté. Le BSIF ne connaît pas l'identité des participants. La version intégrale du rapport se trouve sur le site Web du BSIF, à la rubrique Notre organisme / Rapports / Consultations et sondages.

[8] 90 % des présomptions d'agrément doivent être traitées au plus 30 jours civils après leur réception. Pour une liste détaillée de toutes les autres normes de rendement, prière de se reporter au site Web du BSIF, sous À l'intention des entités réglementées / Banques / Frais d'utilisation / Frais de service.

frais d'utilisation externes ont été respectées pendant la période à l'étude.	

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous avons traité 651 agréments relativement à 278 demandes, notamment en vue d'établir 15 nouvelles institutions financières fédérales sous forme de nouvelles entités, ou par prorogation d'institutions étrangères ou de succursales canadiennes d'institutions étrangères.
- Nous avons traité 54 demandes sans présomption d'agrément à l'égard de contrats de dépôt, d'actes de fiducie et de lettres de crédit.
- Nous avons poursuivi l'évaluation des organismes de réglementation étrangers et du risque-pays en marge des demandes d'établissement provenant d'instances que le BSIF connaît moins.
- Nous avons préparé et diffusé sur le site Web du BSIF cinq décisions ayant valeur de précédent et deux préavis, un portant sur l'assurance au Canada de risques et l'autre, sur le contrôle de fait.
- Nous avons passé beaucoup de temps à examiner des questions relatives au régime légiféré des opérations avec apparentés applicable aux IFF ainsi qu'à la Partie XII de la *Loi sur les banques* et à la Partie XII de la *Loi sur les sociétés d'assurances*.
- Nous avons émis 44 avis anticipés à l'égard de l'admissibilité de certains instruments de fonds propres.
- Nous avons organisé un colloque sur la législation et les agréments à l'intention du secteur, axé sur les questions relatives au processus d'agrément du BSIF; la réaction a été très positive.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Rehausser la transparence du processus d'agrément réglementaire du BSIF et mieux faire comprendre l'interprétation du BSIF des lois régissant les institutions financières fédérales en publiant de nouvelles décisions ayant valeur de précédent, de nouveaux préavis et de nouvelles instructions relatives aux opérations établissant une interprétation des lois régissant les institutions financières surtout à l'égard des questions liées aux demandes d'agrément réglementaire.
- Examiner les instructions relatives aux opérations et les préavis et les modifier pour tenir compte des plus récentes modifications législatives.
- Améliorer les méthodes d'agrément en accord avec la réponse de la direction aux recommandations issues des vérifications internes.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
7,7	7,7	7,2

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
36	41	(5)

PRIORITÉ 4

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Sous-activité de programme : Activités liées à la réglementation et à la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Priorité 4 : Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace sur le plan prudentiel et pertinente. (Permanente)

Description
Cette activité intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Principaux résultats escomptés
- Le BSIF applique un processus moderne de surveillance qui débouche sur une évaluation globale et exacte du profil de risque des régimes de retraite qu'il réglemente.
- En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de manière proactive auprès des régimes de retraite à problème qu'il réglemente.
- Les évaluations des risques et les rapports de gestion sont clairs et produits en temps opportun.
- Les mesures d'intervention correspondent à la gravité du problème / de l'enjeu en cause.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Montant recouvré à l'égard des régimes sous-capitalisés frappés de cessation. [9] *Source : Statistiques internes* • Au cours de l'exercice écoulé, trois (3) régimes de retraite sous-capitalisés ont été frappés de cessation. Les trois (3) se sont engagés à capitaliser entièrement le déficit et ainsi à verser aux bénéficiaires la totalité de leurs prestations promises. NOTA : Les mesures 2, 3 et 4 n'ont pas été évaluées pendant l'exercice à l'étude.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

[9] Mesure approximative servant à déterminer si le BSIF est intervenu suffisamment tôt pour éviter des pertes indues aux bénéficiaires des régimes. Le recouvrement estimatif correspond au pourcentage de la prestation promise que chaque bénéficiaire recevrait une fois la liquidation terminée.

[10] En 2005-2006, le BSIF a chargé un cabinet de recherche indépendant, The Strategic Counsel, de réaliser une étude auprès des répondants et des professionnels des régimes de retraite – 399 d'entre eux ont été invités à prendre part à l'exercice, 158 (40 %) ont accepté. The Strategic Counsel a également interviewé 69 personnes dans le cadre d'entretiens individuels et confidentiels. Les échantillons de participants ont été constitués de façon indépendante par The Strategic Counsel, à partir de la liste que lui a fournie le BSIF. L'identité des participants est inconnue du BSIF. La version intégrale du rapport se trouve sur le site Web du BSIF, sous Notre organisme / Rapports / Consultations et sondages.

2. ***NOUVEAU*** **Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est d'élaborer des directives qui sont claires et faciles à comprendre.**	2007-08 – S.O. 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
3. ***NOUVEAU*** **Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est d'élaborer des directives établissant un juste équilibre entre les intérêts des répondants et ceux des participants.**	2007-08 – S.O. 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
4. ***NOUVEAU*** **Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est de la rapidité avec laquelle il traite les demandes d'agrément.**	2007-08 – S.O. 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
Pour les mesures 2, 3 et 4 ci-haut : En 2005, le BSIF a procédé à des consultations indépendantes auprès des répondants des régimes de retraite et de leurs conseillers professionnels. Le degré de satisfaction des répondants (62 %) et des professionnels (79 %) à l'égard du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux était modérément élevé. *Source : Rapport sur les consultations de 2005 auprès des régimes de retraite*[10]	

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous avons eu recours à notre exercice visant à calculer le ratio estimatif de solvabilité et nous avons recensé les régimes à prestations déterminées qui ont un déficit estimatif de solvabilité (ils représentaient, en décembre 2007, environ 56 % des régimes de ce type que nous surveillons, contre 51 % en décembre 2006).
- Nous avons publié de nouvelles directives sur les exigences en matière de dépôt et de production de rapports en cas de cessation de régimes à prestations déterminées et de dépôt et de production de rapports en cas de cessation de régimes à cotisations déterminées et sur la préparation des rapports actuariels ainsi que la version provisoire d'une nouvelle directive sur le transfert d'actifs entre les régimes à cotisations déterminées.
- Nous avons procédé à 15 inspections sur place pendant l'exercice en continuant à insister sur la gouvernance.
- Nous avons continué de promouvoir une gouvernance responsable des régimes de retraite et des pratiques actuarielles responsables en collaborant de près avec l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) et l'Institut canadien des actuaires ainsi qu'avec le Humber College et Affaires indiennes et du Nord Canada en ce qui concerne la gouvernance des régimes de retraite à cotisations déterminées des Premières nations.
- Nous avons travaillé avec Finances Canada pour élaborer des dispositions législatives et réglementaires portant sur la retraite progressive.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Le BSIF incitera certains régimes à procéder à des simulations de crise de leur solvabilité.
- Le BSIF publiera d'autres directives pour faciliter la présentation et le traitement des demandes d'agrément des régimes de retraite.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
6,5	6,5	5,8

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
35	42	(7)

PRIORITÉ F

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Sous-activité de programme : Activités liées à la réglementation et à la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Priorité F : Systèmes et processus visant les régimes de retraite (Nouveau)

Description
Rehausser la capacité du BSIF d'évoluer comme il se doit dans le milieu des régimes de retraite de plus en plus complexe. Il s'agit d'une priorité pluriannuelle qui devrait être entièrement mise en œuvre en 2010-2011.

Principaux résultats escomptés
- Les systèmes et processus visant les régimes de retraite facilitent la surveillance et l'agrément des régimes de retraite.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Les modifications des systèmes et ses processus visant les régimes de retraite sont mises en place dans les délais convenus. • Nous avons mis en train deux projets pour 1) élaborer des systèmes pour appuyer efficacement les procédures d'agrément et choisir un soumissionnaire par suite d'un appel d'offres et 2) examiner le cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :
- L'examen par le BSIF de son cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite prépare la voie à la définition des exigences relatives aux systèmes pour appuyer la surveillance des régimes de retraite.
- Nous avons déployé un effort ciblé pour réduire l'arriéré au chapitre des demandes d'agrément, y compris perfectionner les processus d'agrément internes et publier d'autres guides d'instructions aux fins des agréments, ce qui a permis de réduire de 25 % le nombre d'agréments en attente datant du dernier exercice et de réduire de 50 % le nombre d'agréments en attente datant de plus de deux ans.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :
- Terminer la mise en œuvre du nouveau système permettant d'appuyer la fonction de traitement des demandes d'agrément.
- Terminer l'examen du cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite, mettre à jour nos méthodes de surveillance et d'évaluation des risques et définir des exigences de haut niveau concernant le système de TI connexe pour l'appuyer.
- Continuer à améliorer l'efficacité et la rapidité du processus d'agrément en visant à réduire de 25 % de plus le nombre d'agréments en attente datant de plus d'un an.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans la priorité 4

PRIORITÉ 5

Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.	
Activité de programme : Aide internationale	
Sous-activité de programme : Activités liées à l'aide internationale	
Priorité 5 : Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, de même qu'aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale**.** (Permanente)	
Description Cette activité de programme englobe des initiatives visant à aider certains autres pays à qui cherchent à accroître leur capacité en matière de surveillance et de réglementation. Le coût de ce programme est recouvré principalement en vertu d'un protocole d'entente entre le BSIF et l'Agence canadienne de développement international (ACDI).	
Principaux résultats escomptés • Contribuer à faire connaître et à améliorer les pratiques de réglementation et de surveillance des organismes de réglementation et des pays étrangers.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. Les participants des ateliers et les clients estiment que l'aide fournie par le BSIF est pertinente en regard de leur travail. *Source : Sondage auprès des participants au programme du Groupe des consultations internationales (GCI)*[11] • Les répondants (95,0 %) estimaient que l'aide fournie par le GCI était pertinente, p. ex., fournir de nouvelles connaissances et utile à leur travail professionnel.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – Attentes respectées
2. *NOUVEAU* Les participants des ateliers et les clients estiment que les formateurs du BSIF sont compétents. *Source : Sondage auprès des participants au programme du GCI* • Les répondants (98,3 %) estimaient que les formateurs du GCI étaient très compétents ou compétents.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

[11] Des sondages sont effectués auprès des participants aux ateliers quand les membres de l'équipe du GCI sont les présentateurs principaux. En 2007-2008, le GCI a animé 27 de ces ateliers auxquels 1 009 personnes ont participé. Au total, 808 sondages ont été effectués et le taux de réponse a été de 80,1 %. Une version révisée du questionnaire a été mise en œuvre au milieu de l'exercice ; la deuxième mesure de rendement y figurait. 458 participants ont répondu à cette question.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- En 2007-2008, le GCI a exécuté 42 programmes bilatéraux et multilatéraux, parfois de concert avec d'autres fournisseurs d'aide technique, dans 30 pays.
- Le GCI continue de collaborer étroitement avec les autorités de surveillance au Ghana, au Nigeria et en Malaisie pour les aider à passer à un régime de surveillance des institutions financières fondé sur les risques.
- La Politique sur l'examen du rendement de l'ACDI prévoit l'évaluation indépendante et périodique de ses projets d'assistance technique. À l'automne 2007, l'ACDI a consulté certaines organisations d'outremer qui avaient reçu l'aide du GCI. On constate des répercussions importantes et généralement viables sur le développement des capacités dans les pays où le GCI a établi des relations soutenues en effectuant des visites de suivi. Les ateliers de formation donnés par le BSIF ont aussi été utiles.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Le GCI ciblera de plus en plus un nombre limité de pays prioritaires, choisi principalement pour leur capacité d'effectuer des changements.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
2,0	2,0	2,0

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
7	7	0

PRIORITÉ 6

Objectif stratégique : Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite

Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)

Sous-activité de programme : Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse; régimes de pensions publics et Programme canadien de prêts aux étudiants.

Priorité 6 : Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux. (Permanente)

Description

Le BAC fournit toute une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, au Régime de pensions du Canada (RPC) et à certains ministères fédéraux. Il estime les dépenses et les revenus à long terme ainsi que le passif actuel du RPC et les dépenses à long terme du programme de Sécurité de la vieillesse, et il prépare les rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur la situation financière des régimes de pension et d'avantages sociaux du secteur public. Le BAC procède en outre à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Principaux résultats escomptés

- Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet du RPC, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement.
- Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet des régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public, sous forme de rapports de grande qualité.
- Fournir des conseils actuariels d'expert en temps utile au sujet du PCPE, sous forme de rapports de grande qualité.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. Le Comité d'examen du RPC par les pairs [12] estime que l'actuaire en chef et les membres de son personnel disposent de l'expérience professionnelle voulue pour fournir des conseils d'expert à propos du RPC et en faire l'évaluation actuarielle. • Les constatations du Comité d'examen par les pairs confirment que l'expérience professionnelle de l'actuaire en chef et des membres du personnel qui ont travaillé à la production du 23e rapport actuariel était suffisante pour exécuter les travaux nécessaires.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
2. Le rapport actuariel triennal sur le RPC a été complété dans les délais prescrits par la loi. • Le 23e rapport actuariel sur le RPC a été déposé à la Chambre des communes, ainsi qu'exigé, en octobre 2007.[13]	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
3. Les observateurs indépendants[14] estiment que les rapports à l'égard des régimes de retraite et d'assurance du secteur public sont complets et renferment une opinion actuarielle appropriée. • Le Bureau du vérificateur général (BVG) a reçu un rapport d'examen qui confirme que les évaluations du passif estimatif établi à des fins comptables préparées par le BAC respectent les exigences des chapitres SP 3250 et SP 3255 du Manuel sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA et que le BAC a recours à des données suffisantes et fiables, à des hypothèses raisonnables et à une méthode uniforme.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – Attentes respectées
4. Les rapports actuariels sur le secteur public sont achevés et déposés dans les délais et selon les exigences prescrits par la loi. Le BAC a déposé les rapports actuariels sur les régimes de retraite comme suit : • pour la GRC (personnes à charge), le 29 octobre 2007 ; • pour les juges de nomination fédérale, le 28 janvier 2008 ; • pour les parlementaires, le 28 avril 2008.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – Attentes respectées

[12] Le RPC fait l'objet d'un examen par les pairs aux trois ans. Le plus récent examen date de mars 2008.
[13] Le BAC est tenu, en vertu de la loi, de préparer un rapport actuariel triennal sur le RPC. Le prochain rapport sera publié en 2010.
[14] Le BVG engage un expert-conseil pour examiner les divers rapports actuariels et documents du BAC sur les régimes de pension publics pertinents à l'information divulguée dans les Comptes publics du Canada.

5. *NOUVEAU* Le Bureau de l'actuaire en chef est le fournisseur de choix de rapports actuariels complets sur le PCPE.[15] • En 2007, le BAC a reçu le mandat de fournir aux ministres compétents un septième examen actuariel sur le PCPE.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
6. *NOUVEAU* Le rapport actuariel sur le PCPE a été préparé selon les exigences et dans les délais convenus de RHDSC. • En juin 2007, le BAC a terminé le sixième examen actuariel sur le PCPE et l'a remis en temps voulu aux ministres compétents.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Le rapport actuariel triennal projette les revenus et les dépenses du RPC sur une longue période (75 ans) afin de bien évaluer l'impact futur de l'évolution historique et prévue des facteurs démographiques et économiques. Les Canadiens et Canadiennes veulent pouvoir compter sur le RPC pour subvenir à leurs besoins à l'avenir. Le rapport actuariel fournit à la population canadienne les plus récentes données sur la situation financière du RPC. La plupart des recommandations formulées dans le cadre de l'examen précédent ont été prises en compte dans le 23^{e} rapport actuariel sur le RPC.
- Les rapports sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public préparés par le BAC fournissent de l'information actuarielle aux décideurs, aux parlementaires et au grand public, rehaussant la transparence du système de revenu de retraite et la confiance à l'égard de ce dernier.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- En 2008-2009, le BAC continuera à fournir des services actuariels au RPC, au programme de la SV et à d'autres programmes gouvernementaux.
- Il s'efforcera de trouver des moyens de mieux assurer la prestation de ses services auprès de ses clients en donnant suite aux recommandations issues des examens par les pairs indépendants, en améliorant ses techniques d'évaluation et en participant à des réunions professionnelles et en siégeant à des comités pour élargir ses sources d'information et de conseils.

Ressources financières (M$)

Prévues	Autorisées	Réelles
6,1	6,1	5,1

Ressources humaines (nombre moyen d'équivalents à temps plein, y compris les services internes)

Prévues	Réelles	Écart
39	36	3

[15] Le PCPE fait l'objet de rapports actuariels annuels.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

III.1 Liens avec les objectifs du gouvernement du Canada

Appuyés par nos plans et priorités, les objectifs stratégiques du BSIF sont étroitement liés aux objectifs plus larges du gouvernement, à savoir une *croissance économique forte*, la *sécurité du revenu pour les Canadiens* et un *monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale*, comme l'indique le rapport *Le rendement du Canada 2007*, publié par le SCT. Le tableau qui suit établit un lien entre les objectifs stratégiques et les activités de programme du BSIF et les objectifs du gouvernement du Canada. Les liens particuliers sont décrits plus en détail à la suite du tableau.

Objectif stratégique 1 : *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues*.				
	Dépenses réelles 2007-2008 (M$)			Objectifs correspondants du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	
Activité de programme 1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	72,8		72,8	• Une croissance économique forte • Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Activité de programme 1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	5,8		5,8	• Une croissance économique forte • La sécurité du revenu pour les Canadiens
Activité de programme 1.3 Aide internationale	2,0		2,0	• Une croissance économique forte • Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Objectif stratégique 2 : *Contribuer à la confiance du public dans le système public canadien de revenu de retraite.*				
Activité de programme 2.1 Bureau de l'actuaire en chef	5,1		5,1	• La sécurité du revenu pour les Canadiens

Une croissance économique forte

Un système financier qui fonctionne bien et qui a toute la confiance des consommateurs contribue nettement à la performance de l'économie canadienne. Le BSIF surveille et réglemente plus de 450 institutions financières fédérales et intervient en temps opportun pour protéger les déposants et les souscripteurs tout en reconnaissant qu'on ne saurait éviter toutes les faillites.

En 2007-2008, le BSIF a mis l'accent sur l'évaluation de l'impact de la volatilité des marchés financiers et du crédit sur le niveau des liquidités et du capital des IFF.

Sécurité du revenu et des emplois pour les Canadiens

Le BSIF surveille et réglemente plus de 1 300 régimes de retraite couvrant les employés des secteurs relevant de la compétence fédérale et cherche à promouvoir une gestion des risques des régimes, une gouvernance et des pratiques actuarielles responsables.

En 2007-2008, le BSIF a souligné que les administrateurs des régimes devaient évaluer leur exposition aux risques, de marché et autres, considérer leur tolérance pour le risque, et prendre des mesures afin de gérer adéquatement le risque.

Le Canada a mis en place un système de pension public qui devrait demeurer viable et abordable à long terme, malgré les changements démographiques. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et des programmes sociaux dont il a la charge.

En 2007-2008, le BAC a produit et déposé au Parlement des rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada, divers régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public et le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale

Le BSIF appuie la priorité du gouvernement en vue de bâtir un monde sécuritaire et sécurisé en participant à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT). À cette fin, le BSIF fournit des consignes et procède à des examens de surveillance visant le fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières pour se conformer aux exigences de la LRPC/FAT.

En 2007-2008, le BSIF a mis l'emphase, dans le cadre de son programme d'évaluation de la LRPC/FAT, sur le secteur de l'assurance-vie et a constaté que des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de programmes de LRPC/FAT efficaces. Il est cependant intervenu dans la mesure nécessaire pour veiller à ce que les institutions corrigent les faiblesses et les lacunes constatées.

Le Canada et d'autres pays du G7 reconnaissent que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de surveillance des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial. Le Canada joue un rôle important à cet égard, en partie par l'entremise du programme d'aide technique du BSIF, qui vise à aider certaines économies de marché émergentes à améliorer leurs systèmes de surveillance des institutions financières en accord avec les normes internationales de surveillance des banques et des sociétés d'assurances.

En 2007-2008, le Groupe des consultations internationales (GCI) du BSIF a exécuté plusieurs programmes bilatéraux et multilatéraux, parfois de concert avec d'autres fournisseurs d'aide technique, dans 30 pays, ce qui a nécessité des visites de suivi dans bon nombre de cas.

III.2 Tableaux, financiers et autres

La présente section renferme certains tableaux financiers détaillant les revenus, les dépenses et les paiements législatifs du BSIF pour 2007-2008. Les tableaux 1 et 2 sont conformes aux exigences du Conseil du Trésor. Les tableaux 3, 4A, 4B, 5, 6, 7 et 8 fournissent des précisions sur les revenus disponibles et non disponibles, les droits d'utilisateur, les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes, les réponses aux comités parlementaires, les vérifications internes et les politiques sur les voyages, conformément aux exigences du Conseil du Trésor. (NOTA : Conformément aux lignes directrices du SCT, les tableaux 3, 4A, 4B, 5, 6 et 7 ne font pas partie du présent document, mais des liens sont fournis. Un lien donne également accès aux états financiers (tableau 8).)

Contexte

Dans l'ensemble, le BSIF a recouvré la totalité de ses dépenses pour l'exercice 2007-2008, d'après les revenus et les charges comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément aux Principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables au secteur privé. Les tableaux ci-après fournissent des précisions sur les dépenses du BSIF en regard du Rapport sur les plans et les priorités de 2007-2008.

On trouvera des précisions au sujet de la situation financière du BSIF dans les états financiers vérifiés de ce dernier (voir les rapports annuels du BSIF sur le site Web du Bureau, sous la rubrique Notre organisme/ Rapports/ Rapports annuels).

NOTA : Le BSIF utilise la comptabilité d'exercice et les tableaux suivants renferment des données établies selon une version modifiée de la comptabilité de caisse; il y a donc des différences entre les données des états financiers vérifiés et celles des tableaux qui suivent. L'écart découle habituellement du traitement comptable appliqué aux immobilisations et aux débiteurs.

Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et réelles (y compris le nombre moyen d'équivalents à temps plein)

Le BSIF a quatre activités de programme : (1) réglementation et surveillance des institutions financières fédérales, (2) réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, (3) aide internationale et (4) Bureau de l'actuaire en chef. Le tableau ci-après permet de comparer les dépenses prévues aux dépenses réelles du BSIF pour 2007-2008 selon l'activité de programme et aux dépenses réelles des deux exercices précédents.

Les montants indiqués correspondent aux dépenses nettes, c'est-à-dire le total des dépenses moins le total des revenus. Puisque le BSIF doit recouvrer les coûts et dépenses de tous ses programmes – autres que le Bureau de l'actuaire en chef – les dépenses prévues sont nulles selon une version modifiée de la comptabilité de caisse. Le BSIF a recouvré la totalité de ses coûts selon la comptabilité d'exercice comme l'indiquent ses états financiers vérifiés, mais des différences au chapitre des méthodes comptables donnent lieu à des fluctuations des dépenses d'une année sur l'autre. Le tableau 1 ci-dessous illustre ces fluctuations.

(en milliers de dollars)			2007–2008			
	2005–2006 Réelles	2006–2007 Réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	(6 757)	4 150	-	-	-	(3 931)
(2) Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	1 584	447	-	-	-	(1 402)
(3) Aide internationale	380	273	-	-	-	379
(4) Bureau de l'actuaire en chef	32	434	784	784	873	603
Total	**(4 761)**	**5 304**	**784**	**784**	**873**	**(4 351)**
Moins : Revenus non disponibles	805	227	-	-	-	374
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux *	438	658	-	-	-	113
Coût net du programme	**(5 128)**	**5 735**	**784**	**784**	**873**	**(4 612)**
Nombre moyen d'ETP	**434**	**446**	**461**			**459**

* Les chiffres de 2007-2008 comprennent les services provenant du Bureau du vérificateur général (85 000 $) et du ministère de la Justice (28 000 $)

Selon la version modifiée de la comptabilité de caisse, les revenus du BSIF en 2007-2008 ont été supérieurs à ses dépenses. Cela résulte principalement du recouvrement, au cours de l'exercice, de débiteurs en souffrance se rapportant à l'exercice 2006-2007 et de

cotisations de base pour l'exercice en cours, ce qui comprend des frais d'amortissement (un poste hors caisse) liés à des immobilisations au cours des exercices antérieurs. Ces différences chronologiques entraînent des fluctuations, d'une année sur l'autre, des dépenses du BSIF selon une version modifiée de la comptabilité de caisse et expliquent pourquoi les rentrées de fonds ont totalisé 4,351 millions de dollars en 2007-2008 comparativement à des dépenses nettes de 5,304 millions l'année précédente.

Les immobilisations du BSIF ont également diminué par rapport aux prévisions puisque des projets de gestion de l'information et de technologie de l'information ont été amorcés plus tard que prévu ou reportés à l'exercice 2008-2009.

Tableau 2 : Crédits et postes législatifs

Crédit ou poste législatif	Libellé tronqué du crédit ou du poste législatif	2007–2008 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	784	784	873	603
	Total	**784**	**784**	**873**	**603**

Le tableau ci-haut résume les crédits votés par le Parlement, c'est-à-dire les ressources accordées au BSIF. Ce dernier reçoit du Parlement des crédits annuels en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef.

Au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a reçu des crédits totalisant 873 000 $ (768 000 $ en 2007). Ces crédits parlementaires servent à couvrir les dépenses liées à la prestation de services actuariels aux divers régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public, dont les Forces canadienne, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

À noter que les crédits sont calculés suivant une version modifiée de la comptabilité de caisse plutôt que d'après la comptabilité d'exercice intégrale. Cette différence donne lieu à des variations entre l'utilisation des fonds par le BSIF et les crédits votés.

Conformément aux lignes directrices du SCT, les tableaux suivants ne sont disponibles que sur support électronique.

Tableau 3 : Sources de revenus disponibles et non disponibles
Tableau 4A : *Loi sur les frais d'utilisation*
Tableau 4B : Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes
Tableau 5 : Réponse aux rapports des comités parlementaires et des vérifications externes
Tableau 6 : Vérifications internes et évaluations
Tableau 7 : Politiques sur les voyages

Pour de plus amples renseignements au sujet de ces tableaux, consultez le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à la rubrique Budget des dépenses / Rapports ministériels sur le rendement de 2007-2008, à l'adresse que voici : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp

Tableau 8 : États financiers

Les états financiers vérifiés du BSIF sont publiés systématiquement dans le rapport annuel de l'organisation, qui est déposé devant le Parlement à l'automne. On trouvera le Rapport annuel de 2007-2008 sur le site Web du BSIF, à la rubrique « Notre organisme / Rapports / Rapports annuels ».

SECTION IV : AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT

IV.1 Information au sujet de l'organisation

Le BSIF englobe trois secteurs (voir l'organigramme ci-après), chacun relevant d'un surintendant auxiliaire. Chaque secteur travaille de manière solidaire à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF. Il y a aussi une fonction indépendante de vérification interne et de consultation qui relève directement du surintendant. À cela s'ajoute un Comité de vérification majoritairement constitué de personnes venant de l'extérieur.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein de l'organisation à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, efficaces au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont les intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).

Organigramme du BSIF au 31 mars 2008

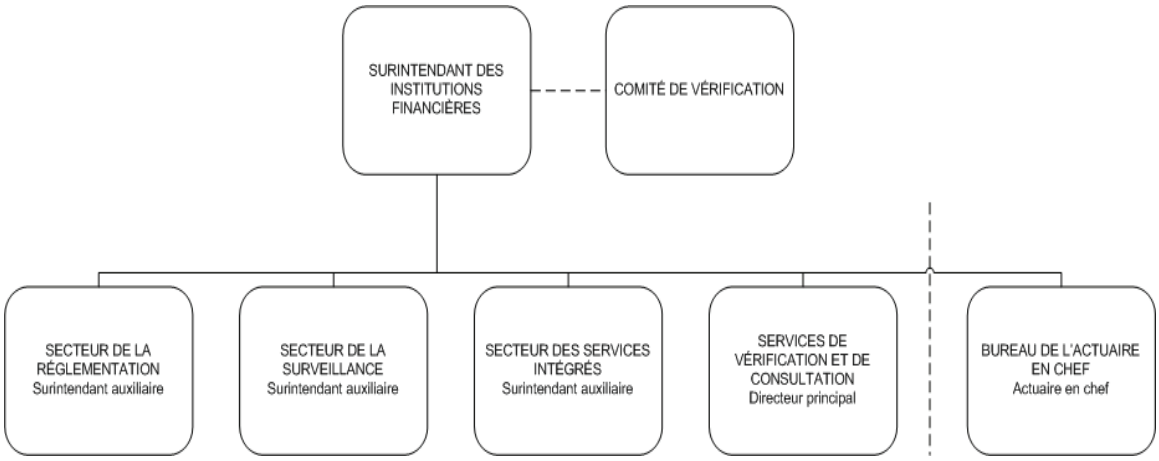

Effectif

Au 31 mars 2008, le BSIF comptait 467 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Secteur	Au 31 mars 2007	% du total	Au 31 mars 2008	% du total
Surveillance	177	38 %	177	38 %
Réglementation	127	27 %	134	28 %
Bureau de l'actuaire en chef	26	6 %	26	6 %
Services intégrés et autre[16]	132	29 %	130	28 %
TOTAL	**462**	**100 %**	**467**	**100 %**

[16] Autre – s'entend de l'effectif du bureau du surintendant, des Services de vérification interne et de consultation et du Secrétariat du Comité de vérification.

IV.2 Services internes

Se reporter à la liste des services internes dans l'AAP du BSIF, à la Section I.

Pour faciliter les récapitulations à l'échelle du gouvernement, le coût des activités des services internes et de soutien des programmes est attribué à chacune des activités de programme pour indiquer le coût total des programmes. Le tableau suivant indique la répartition du coût réel des services internes du BSIF pour 2007-2008 entre ses autres activités de programme.

(en milliers de dollars)	Activité de programme				
	Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Aide internationale	Bureau de l'actuaire en chef	Total – Dépenses réelles – 2007-2008
Technologie de l'information	9 939	648	138	564	**11 289**
Gestion des ressources humaines	6 981	455	97	396	**7 929**
Gestion des locaux et des actifs	3 389	221	47	192	**3 849**
Affaires publiques et communications	2 583	168	36	147	**2 934**
Gestion de l'information	1 728	113	24	98	**1 963**
Gestion financière	1 372	89	19	78	**1 558**
Vérification interne	1 223	80	17	70	**1 390**
Gestion et supervision	916	60	12	52	**1 040**
Autres services de soutien	690	45	9	39	**783**
Services juridiques	513	33	7	29	**582**
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	199	13	3	11	**226**
TOTAL Services internes	**29 533**	**1 925**	**409**	**1 676**	**33 543**

IV.3 Priorités de soutien des programmes

Le BSIF poursuit deux priorités de soutien de programme qui appuient les activités de programme. De plus, en 2007-208, le BSIF avait une priorité administrative à l'appui des activités de programme. Ces trois priorités et le rendement au titre de celles-ci sont expliqués ci-après.

PRIORITÉ 7

Priorité 7 : Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes. (Permanente)	
Description Les activités de programme du BSIF bénéficient du soutien d'activités intégrées dont le coût est attribué à chaque activité de programme. Ces activités comprennent notamment la gestion et la supervision, la gestion financière, les affaires publiques et les communications, la vérification interne.	
Principaux résultats escomptés • Les unités opérationnelles respectent les politiques, les lois et les lignes directrices pertinentes. • Les résultats financiers du BSIF témoignent fidèlement de la situation financière de ce dernier.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. D'après les résultats des vérifications internes exécutées à l'égard des unités à l'étude, des mécanismes de contrôle sont instaurés et les unités respectent les lois, politiques et lignes directrices pertinentes et(ou) cerne les aspects pour lesquels il faut prendre des mesures. • Les rapports de vérification, qui comprennent la réponse de la direction à toute question soulevée, sont affichés sur le site Web du BSIF. Ces rapports proposent plusieurs possibilités d'améliorer certaines politiques et pratiques. Des plans d'action ont été élaborés pour donner suite à ces questions et leur exécution se déroule comme prévu.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – Attentes respectées
2. Les vérifications menées par le Bureau du vérificateur général montrent que les états financiers du BSIF donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du BSIF à la fin de l'exercice ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice selon les Principes comptables généralement reconnus (PCGR). • Le BSIF a obtenu une opinion de vérification dépourvue de toute réserve en 2007-2008 attestant que les états financiers du BSIF donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du BSIF à la fin de l'exercice ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice selon les PCGR applicables au secteur privé.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – Attentes respectées 2005-06 – Attentes respectées

3. *NOUVEAU* Les vérifications du BSIF menées par le Conseil du Trésor dans le cadre de ses vérifications horizontales pangouvernementales ne comportent pas de constatations importantes au sujet de l'organisation. • Nous avons participé à la vérification horizontale des petits ministères et organismes (PMO) sur les voyages et l'accueil menée par le Conseil du Trésor. Les résultats de la vérification ne comportaient aucune constatation importante au sujet du BSIF.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Les mesures suivantes ont été prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Pour donner suite aux recommandations mineures formulées par le Conseil du Trésor et portant spécifiquement sur le BSIF dans le cadre de la vérification horizontale des petits ministères et organismes sur les voyages et l'accueil, le BSIF a articulé et mis en œuvre un plan d'action.
- Pour mieux appuyer l'efficacité et l'indépendance de ses rapports sur le rendement, le BSIF :
  - A renforcé son cadre de mesure du rendement et ses mesures de rendement aux fins des rapports externes à l'intention du Parlement, du Conseil du Trésor et des autres intervenants. Le cadre, les mesures, les indicateurs, les cibles et les cycles de production de rapports du BSIF respectent les exigences de la Politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats du Conseil du Trésor et ont été approuvés par le CT en décembre 2007.
  - A intégré ses mesures, indicateurs et cibles de rendement à jour à son *Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009* et a préparé ses rapports conformément au cadre en vigueur à compter de son *Rapport ministériel sur le rendement de 2007-2008*.
- Le BSIF a institué un processus continu d'examens trimestriels portant sur l'analyse de l'environnement et les processus de gestion des risques à l'échelle du BSIF.
- Le BSIF a amorcé son projet sur la Normalisation des sites Internet pour améliorer son site Web, ainsi qu'exigé à l'appui de cette initiative pangouvernementale.
- Le BSIF a donné suite à la constatation issue de la Vérification de l'offre active et du service au public dans les deux langues officielles. (Se reporter au tableau 5 du rapport du BSIF, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à la rubrique Budget des dépenses / Rapports ministériels sur le rendement de 2007-2008, à l'adresse que voici : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.)

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Le BSIF perfectionnera son processus de planification intégrée pour mieux y intégrer la planification de la GI-TI et des RH ainsi que la gestion du rendement.
- La version finale du rapport de la vérification horizontale (visant l'ensemble de la collectivité des PMO) menée par le Conseil du Trésor n'était pas publiée au moment de la rédaction du présent RMR. Une fois le rapport en question portant sur les voyages et l'accueil disponible, le BSIF évaluera les constatations issues de la vérification et déterminera les mesures qui s'avèrent nécessaires.
- Une fois le rapport en main, le BSIF évaluera les constatations figurant dans le rapport de vérification menée par l'Agence de la fonction publique du Canada qui tente de déterminer si les employés ont l'occasion d'être supervisés dans la langue officielle de leur choix. (Se reporter au tableau 5 du rapport du BSIF, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor

du Canada, à la rubrique Budget des dépenses / Rapports ministériels sur le rendement de 2007-2008, à l'adresse que voici : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.)
Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans les priorités 1 à 6.

PRIORITÉ 8

Priorité 8 : Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation. (Permanente)	
Description Les activités de programme du BSIF bénéficient du soutien d'activités intégrées dont le coût est attribué à chaque activité de programme. Cela comprend notamment la gestion et la supervision, la gestion des ressources humaines, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des locaux et des actifs, la gestion de l'information, la technologie de l'information et d'autres services de soutien.	
Principaux résultats escomptés • Les unités de soutien des programmes sont efficientes et efficaces; elles fournissent des services à un coût et dans des délais raisonnables par rapport à leurs pairs. • L'effectif est de grande qualité et stable; il est motivé et possède des connaissances spécialisées. • L'effectif reconnaît les améliorations apportées au BSIF.	
Principales mesures de rendement / Résultats obtenus **1. Les observateurs externes constatent que le soutien des programmes du BSIF est efficient.** • En 2007-2008, le Gartner Group a réalisé une étude comparative de la fonction de la technologie de l'information (TI) du BSIF. Les auteurs en sont arrivés aux conclusions suivantes. o L'infrastructure de TI soutient bien le BSIF. o Le BSIF fait preuve d'une sage stratégie de déploiement des applications. o Le BSIF devrait passer en revue et mettre à jour ses stratégies relatives à la gestion de l'information et à la technologie de l'information (GI-TI). o Le BSIF devrait examiner ses méthodes de gouvernance à l'appui de la conceptualisation et la priorisation des grandes initiatives de GI-TI et de la rationalisation des améliorations aux systèmes en place. **2. Les observateurs compétents estiment que le BSIF dispose d'un personnel de haute qualité.**	**Cotes** 2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – Attentes respectées 2007-08 – S.O. 2006-07 – Attentes

[17] À l'automne de 2007, Talentmap, un cabinet de recherche indépendant, a réalisé un sondage confidentiel en ligne auprès des employés du BSIF. Au total, 375 employés y ont participé pour un taux de réponse de 83 %.

NOTA : Les consultations menées auprès des intervenants du secteur pendant l'exercice à l'étude n'ont pas abordé cette question.	respectées (pour les actuaires) 2005-06 – Attentes respectées (pour les membres de l'équipe affectée aux régimes de retraite)
3. *NOUVEAU* Les rapports sur le roulement volontaire du personnel sont satisfaisants. • Le taux de roulement au BSIF oscille depuis toujours entre 5 % et 7 %, ce qui est réputé tout à fait acceptable. Les rapports trimestriels de 2007-2008 indiquent que le taux se situe toujours dans la fourchette acceptable.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.
4. *NOUVEAU* Le sondage auprès des employés[17] montre que ces derniers sont motivés. • 87 % des employés sont fortement ou passablement en accord avec l'énoncé suivant : « Je recommanderais le BSIF comme un endroit où il fait bon travailler ». Il s'agit d'une hausse par rapport au pourcentage signalé (82 %) dans une enquête abrégée auprès des employés menée en mars 2006.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – Attentes respectées
5. *NOUVEAU* Les résultats du sondage auprès des employés témoignent d'une amélioration par rapport au sondage précédent. • La note moyenne globale accordée dans le cadre du Sondage auprès des employés de 2007, témoignant de l'approbation des employés, est passée de 2,9 en 2005 à 3,1.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Mesures prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Le BSIF a soumis à l'examen du Comité de direction des rapports trimestriels sur le roulement volontaire.
- Le BSIF a poursuivi la rétroaction ascendante sur les capacités de leadership des cadres supérieurs, ce qui a contribué à augmenter la satisfaction des employés à l'égard des qualités de leader.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Pour donner suite aux constatations issues de l'analyse comparative de la TI effectuée par The Gartner Group, voici les mesures que le BSIF entend prendre.
    - Examiner et mettre à jour ses stratégies relatives à la GI et à la TI et mieux les intégrer au processus de planification intégrée.
    - Examiner ses méthodes de gouvernance à l'appui de la conceptualisation et la priorisation des grandes initiatives de GI-TI et de la rationalisation des améliorations aux systèmes en place.
    - Passer en revue son portefeuille d'applications afin de déterminer des possibilités

de le rationaliser et(ou) de réaliser d'autres avantages.

- Organiser des groupes de discussion afin de discuter des commentaires reçus sur le Sondage auprès des employés sur des questions comme la gestion du rendement et les communications internes.
- Élaborer un plan d'action de la direction pour donner suite aux résultats du Sondage auprès des employés.
- Poursuivre le recrutement ciblé de spécialistes.

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans les priorités 1 à 6.

PRIORITÉ G

Priorité G : Intégration de la planification des ressources humaines (RH) à la planification des activités (Nouveau)

Description
S'assurer que le BSIF a les ressources humaines nécessaires à l'exécution de son mandat grâce à une meilleure planification intégrée à long terme.

Principaux résultats escomptés

- Les ressources sont mieux affectées.

Principales mesures de rendement / Résultats obtenus	**Cotes**
1. *NOUVEAU* Les frais de ressources humaines liés aux activités courantes ne changent pas de façon remarquable, à moins que des facteurs externes imprévus n'entrent en jeu. • Nous avons mis sur pied et doté à l'interne une nouvelle équipe de surveillance à Ottawa pour aider le Groupe des institutions financières (GIF) de Toronto à gérer la charge de travail engendrée par la progression des profils de risque des secteurs réglementés. • Nous avons prévu au budget la création de nouveaux postes en 2008-2009 afin d'accroître la capacité et d'étoffer les compétences techniques ciblées en prévision des risques émergents.	2007-08 – Attentes respectées 2006-07 – S.O. 2005-06 – S.O.

Discussion du rendement

Mesures prises pendant l'exercice à l'étude à l'appui de cet objectif :

- Nous avons mis en place un programme formel de déploiement qui encourage les employés à parfaire leurs compétences professionnelles en découvrant des cadres de travail différents au sein de l'organisation.
- Nous avons dressé un inventaire de l'expérience du secteur à l'échelle des employés du Secteur de la surveillance pour faciliter le recrutement afin de doter les postes vacants.
- Nous avons terminé un sondage sur la rémunération selon lequel la structure salariale du BSIF reflète adéquatement les salaires accordés dans le secteur des services financiers.

Mesures prévues pour améliorer le rendement :

- Continuer à examiner la structure de rémunération pour garantir que le BSIF demeure concurrentiel.
- Instaurer des stratégies de recrutement ciblé afin de créer un juste équilibre entre le BSIF et les récents résultats du secteur.
- Offrir des possibilités d'apprentissage proactives et en temps opportun pour être davantage en mesure de composer avec les risques émergents.
- Déplacer l'emphase de l'effectif visé par la direction à la gestion du budget afin d'abaisser le taux de vacances et de permettre de procéder à un recrutement plus stratégique.
- Continuer à examiner et améliorer les outils et processus servant à intégrer la planification des RH à la planification des activités. Rajeunir le plan stratégique des RH du BSIF de concert avec la marque des ressources humaines et les objectifs stratégiques en matière de RH (y compris remanier le processus de rétroaction ascendante, réviser le Sondage auprès des employés et mener une enquête sur les pratiques exemplaires au sujet de la conciliation des obligations professionnelles et familiales).

Ressources financières et ressources humaines : Prévues dans les priorités 1 à 6.

IV.4 Priorités et autres initiatives du gouvernement

Cette section résume la participation du BSIF à certaines initiatives.

Architecture d'activités de programme – Cadre de mesure du rendement
En décembre 2007, le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvé le cadre de mesure du rendement (CMR) du BSIF ainsi que la structure de gouvernance des objectifs stratégiques et de l'Architecture d'activités de programme du Bureau du surintendant des institutions financières. Le CMR et la structure de gouvernance ont été mis au point pour respecter les normes de l'étape 2 de la mise en oeuvre de la Politique sur la Structure de gestion des ressources et des résultats. Le CMR servira de fondement pour recueillir de manière systématique et permanente des renseignements sur le rendement.

Divulgation proactive
En accord avec les politiques instaurées par le gouvernement du Canada en 2004, le BSIF publie sur son site Web des renseignements sur les frais de voyages et les dépenses d'accueil du surintendant, des surintendants auxiliaires et de l'actuaire en chef, de même que sur les contrats de plus de 10 000 $ attribués par le BSIF ou pour son compte. Depuis le printemps de 2006, il faut aussi divulguer les subventions et contributions.

Toute l'information faisant l'objet de la divulgation proactive est mise à jour chaque trimestre sur le site Web du BSIF.

Lois et règlements
On trouvera des renseignements complémentaires sur les lois et les règlements administrés par le BSIF ou ayant un impact sur ce dernier sur son site Web www.osfi-bsif.gc.ca, sous Le Bureau / Dispositions législatives. Les lois sont affichées sur le site Web de Justice Canada sous "Lois" à l'adresse http://laws.justice.gc.ca/fr/home.

IV.5 Généralités

Administration centrale
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
255, rue Albert
16e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Téléphone : 613- 990-7788
Télécopieur : 613- 952-8219
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

Publications
Pour des précisions à ce sujet, se reporter au site Web du BSIF www.osfi-bsif.gc.ca.